

**Laboratoire  
de sciences judiciaires  
et de médecine légale**

**Québec**



100 ANS D'EXPERTISE

# Guide des services en sciences judiciaires



6<sup>e</sup> édition



# GUIDE DES SERVICES en SCIENCES JUDICIAIRES

Les services offerts et les procédures suggérées  
pour le prélèvement, l'entreposage et le transport  
des pièces à conviction

Cette publication est une production du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du ministère de la Sécurité publique.

Conception et mise en page : Geneviève Blais

Révision linguistique et correction : Geneviève Blais, Julie Tardif et Louise Campeau

Photographies : Thierry Marcoux

Dépôt légal - Septembre 2014

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-96070-6 (6<sup>e</sup> édition entièrement révisée, 2023)

ISBN 2- 551 - 21382 - 7 (1<sup>ère</sup> édition, 2001)

(Gouvernement du Québec)

© 2023, tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la micro reproduction, est interdite sans l'autorisation écrite du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SECTION 1 - INTRODUCTION</b>                                        | <b>7</b>  |
| <b>SECTION 2 - SOUTIEN AUX SCÈNES</b>                                  | <b>9</b>  |
| <b>ASSISTANCE SUR UNE SCÈNE DE CRIME</b>                               | <b>10</b> |
| DIRECTION DE LA BALISTIQUE                                             | 10        |
| DIRECTION GÉNÉRALE DE LA BIOLOGIE/ ADN                                 | 10        |
| DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MÉDECINE LÉGALE                               | 11        |
| SERVICE DE LA CHIMIE                                                   | 12        |
| SERVICE DES DOCUMENTS                                                  | 12        |
| SERVICE DES EXPLOSIONS ET INCENDIES                                    | 12        |
| <b>SECTION 3 – GUIDE DE PRÉLÈVEMENT DES PIÈCES À CONVICTION</b>        | <b>14</b> |
| <b>BALISTIQUE</b>                                                      | <b>14</b> |
| ARMES                                                                  | 14        |
| COMPOSANTES DE MUNITIONS                                               | 20        |
| EMPREINTES DE PAS                                                      | 24        |
| MARQUES D’OUTILS                                                       | 24        |
| NUMÉROS DE SÉRIE OBLITÉRÉS                                             | 25        |
| OBJETS BRISÉS, COUPÉS OU DÉCHIRÉS                                      | 26        |
| OUTILS                                                                 | 26        |
| <b>BIOLOGIE</b>                                                        | <b>28</b> |
| OBJETS MANIPULÉS (ADN DÉPOSÉ PAR CONTACT)                              | 28        |
| SALIVE                                                                 | 29        |
| SANG                                                                   | 31        |
| SPERME                                                                 | 34        |
| TÉGUMENTS PILEUX (CHEVEUX, POILS, ETC.)                                | 36        |
| AUTRES                                                                 | 38        |
| ÉCHANTILLONS DE RÉFÉRENCE                                              | 39        |
| DIRECTIVES POUR LA RECHERCHE DE PERSONNES DISPARUES PAR ANALYSES D’ADN | 40        |
| IDENTIFICATION D’UN CORPS OU DE RESTES HUMAINS PAR ANALYSES D’ADN      | 41        |
| PIÈCES TACHÉES DE SANG LIQUIDE OU DE TOUT AUTRE FLUIDE CORPOREL        | 41        |
| <b>CHIMIE</b>                                                          | <b>43</b> |
| BÉTON, MORTIER, PLÂTRE ET AUTRES MATÉRIAUX SOLIDES OU LIQUIDES         | 43        |
| IRRITANTS CHIMIQUES                                                    | 44        |
| OBJETS BRISÉS                                                          | 45        |
| OBJETS ET ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES                                         | 46        |
| PEINTURES ET AUTRES ENDUITS                                            | 47        |
| PLASTIQUES ET CAOUTCHOUC                                               | 48        |
| RUBAN GOMMÉ                                                            | 49        |
| FIBRES                                                                 | 50        |
| TEXTILES                                                               | 51        |
| VERRE                                                                  | 52        |
| <b>DOCUMENTS</b>                                                       | <b>54</b> |
| ANALYSE COMPARATIVE D’ÉCRITS MANUSCRITS ET/OU DE SIGNATURES            | 54        |

|                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| APPAREILS D'IMPRESSION ET DOCUMENTS IMPRIMÉS                                              | 58         |
| CONTREFAÇON                                                                               | 59         |
| DOCUMENTS ALTÉRÉS                                                                         | 60         |
| DOCUMENTS COUPÉS, DÉCHIRÉS, DÉTACHÉS, DÉCHIQUETÉS                                         | 61         |
| DOCUMENTS ENDOMMAGÉS                                                                      | 62         |
| FOULAGE/ÉCRITS LATENTS                                                                    | 64         |
| INSTRUMENTS D'ÉCRITURE, ENCRE                                                             | 65         |
| PAPIER                                                                                    | 66         |
| <b>EMPREINTES LATENTES</b>                                                                | <b>67</b>  |
| <b>EXPLOSIONS ET INCENDIES</b>                                                            | <b>68</b>  |
| EXPLOSION                                                                                 | 68         |
| INCENDIE                                                                                  | 71         |
| <b>IMAGERIE</b>                                                                           | <b>76</b>  |
| MÉDIAS NUMÉRIQUES, FICHIERS PHOTO OU VIDÉO                                                | 76         |
| PHOTOGRAPHIES CONVENTIONNELLES IMPRIMÉES, PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES                      | 77         |
| RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PRISE DE VUE PHOTOGRAPHIQUE À DES FINS DE COMPARAISON       | 78         |
| <b>MÉDECINE LÉGALE</b>                                                                    | <b>81</b>  |
| CORPS HUMAIN                                                                              | 81         |
| IDENTIFICATION PAR DENTITION                                                              | 83         |
| EXHUMATION                                                                                | 84         |
| MORSURE                                                                                   | 85         |
| OSSEMENTS                                                                                 | 85         |
| PISTES POUR RECHERCHE DE DOSSIER DENTAIRE OU MÉDICAL LORS D'UNE IDENTITÉ PRÉSUMÉE         | 87         |
| <b>RENSEIGNEMENT CRIMINALISTIQUE</b>                                                      | <b>89</b>  |
| PROFILAGE DE FAUX DOCUMENTS D'IDENTITÉ                                                    | 89         |
| PROFILAGE DE TRACES ET EMPREINTES DE CHAUSSURES                                           | 91         |
| PROFILAGE DE DROGUE (MÉTHAMPHÉTAMINE)                                                     | 92         |
| PROFILAGE D'ENGINS EXPLOSIFS (À VENIR)                                                    | 93         |
| <b>TOXICOLOGIE</b>                                                                        | <b>94</b>  |
| AGRESSIONS SEXUELLES                                                                      | 94         |
| APPAREILS DE DÉTECTION D'ALCOOL APPROUVÉS                                                 | 95         |
| CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LES DROGUES ET LES MÉDICAMENTS (DRE), BRIS DE CONDITION          | 95         |
| PIÈCES À CONVICTION                                                                       | 97         |
| RAPPORTS D'OPINION                                                                        | 98         |
| EXPERTISES EN ALCOOLÉMIE (RÉTRO-CALCULS ET AUTRES)                                        | 98         |
| TROUSSES À PRÉLÈVEMENT SANGUIN                                                            | 99         |
| CONTENANTS NON APPROUVÉS                                                                  | 101        |
| PROTOCOLE RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS POST-MORTEM POUR ANALYSES TOXICOLOGIQUES               | 102        |
| TRANSPORT PAR ROUTE OU PAR TRAIN DES ÉCHANTILLONS TOXICOLOGIQUES, SANG OU FLUIDE CORPOREL | 104        |
| <b>SECTION 4 – ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION</b>                                   | <b>107</b> |
| <b>MANIPULATION DES MATIÈRES DANGEREUSES</b>                                              | <b>107</b> |
| <b>MOYENS D'ACHEMINEMENT DES PIÈCES À CONVICTION</b>                                      | <b>107</b> |
| <b>PIÈCES À CONVICTION NON-RECEVABLES PAR LE LSJML</b>                                    | <b>108</b> |
| OSSEMENTS                                                                                 | 108        |
| DROGUES                                                                                   | 108        |
| SUBSTANCES INCONNUES                                                                      | 108        |
| <b>PIÈCES LOURDES OU DE GRANDE TAILLE</b>                                                 | <b>109</b> |

|                                                                                                                               |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>RETOUR DES PIÈCES À CONVICTION</b>                                                                                         | <b>109</b>     |
| EXPERTISE TERMINÉE AU LSJML                                                                                                   | 109            |
| EXPERTISE TERMINÉE AU LSJML AVEC UNE DEMANDE DE RÉVÉLATION D'EMPREINTES LATENTES                                              | 109            |
| RETOUR DES PIÈCES À CONVICTION AU LSJML POUR D'AUTRES EXPERTISES À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE RÉVÉLATION D'EMPREINTES LATENTES | 109            |
| PIÈCES À CONVICTION PROVENANT DES CORPS DE POLICE AUTOCHTONES DU QUÉBEC                                                       | 110            |
| <b>ANNULATION D'UNE DEMANDE D'EXPERTISE</b>                                                                                   | <b>110</b>     |
| <b>DESTRUCTION DE PIÈCES À CONVICTION</b>                                                                                     | <b>110</b>     |
| <br><b>SECTION 5 – CONTACTS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE</b>                                                                     | <br><b>112</b> |
| <br><b>DIRECTIONS ET SERVICES DU LSJML</b>                                                                                    | <br><b>112</b> |
| <b>SERVICE DES PIÈCES À CONVICTION (SPAC)</b>                                                                                 | <b>113</b>     |
| <b>SCÈNES DE CRIME</b>                                                                                                        | <b>113</b>     |
| <b>FORMATION À LA CLIENTÈLE</b>                                                                                               | <b>113</b>     |
| <b>INFO-GDE</b>                                                                                                               | <b>113</b>     |
| <b>RELATIONS MÉDIAS</b>                                                                                                       | <b>113</b>     |

# Section 1 – Introduction

# Section 1 - Introduction

---

## **LA MISSION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE**

Le Laboratoire de Sciences Judiciaires et de Médecine Légale (LSJML) est une direction générale relevant du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Il a pour mission de réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique. Pour ce faire, le LSJML procède à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale pour l'administration de la justice et soutient les enquêtes policières et judiciaires. L'énoncé de mission du LSJML s'inscrit à l'intérieur de celui du ministère de la Sécurité publique qui consiste à « assurer, de concert avec nos partenaires, la Sécurité publique au Québec ».

Le LSJML est composé des services opérationnels suivants : balistique, biologie/ADN, chimie, documents, incendies/explosions, imagerie, médecine légale, renseignement criminalistique et toxicologie.

En plus d'effectuer des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale, le Laboratoire prête assistance sur les scènes de crimes majeurs, fournit des services-conseils, prépare et effectue des témoignages à la cour et offre de la formation à ses diverses clientèles et partenaires.

## **LES OBJECTIFS DU GUIDE DES PROCÉDURES**

Ce document vise à atteindre les deux objectifs suivants :

- Informer les clients des services offerts par le LSJML;
- Permettre aux clients d'obtenir des résultats d'expertise de la meilleure qualité possible, grâce à des méthodes appropriées de prélèvement, d'entreposage et de transport des pièces à conviction.

## **LES CLIENTS**

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale offre ses services à tout organisme, direction ou service, gouvernemental ou paragouvernemental, qui opère sur le territoire québécois.

Les principaux utilisateurs sont :

- Les services de police provinciaux et municipaux;
- Le Bureau du coroner;
- Le Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Les bureaux d'avocats;
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Les Forces armées canadiennes;
- La Gendarmerie royale du Canada;
- Organisations privées (ex. : banques, notaires, etc.);
- L'École nationale de police du Québec;
- Le Collège canadien de police;
- Les Universités québécoises.

## Section 2 – Soutien aux scènes

## Section 2 - Soutien aux scènes

---

### INTRODUCTION

Le LSJML offre aux clients un service d'assistance sur les scènes de crime complexes.

Ce service permet aux enquêteurs et/ou techniciens en identité judiciaire d'obtenir l'assistance d'un ou de plusieurs spécialistes du LSJML sur une scène de crime afin de les aider à reconstituer le déroulement des événements et d'effectuer des prélèvements ou une analyse spécialisée.

Le spécialiste du LSJML rédige, par la suite, un rapport de scène de crime qui peut être déposé à la cour.

### LES MODALITÉS D'UTILISATION DES SERVICES DISPONIBLES

Lorsqu'après l'examen de la scène de crime, les enquêteurs et/ou les techniciens en identité judiciaire sont d'avis qu'ils ont besoin de l'assistance d'un spécialiste du LSJML, ils doivent contacter un spécialiste via le cellulaire de garde.



# Assistance sur une scène de crime

## Direction de la Balistique

### *Tirs et projectiles*

Cellulaire de garde 24/7 : 514 949-1228

#### **Situation :**

- Homicide, mort suspecte ou accident avec arme à feu ou arme de jet;
- Fusillade;
- Méfait avec arme à feu ou arme de jet;
- Scène d'envergure (accident, incendie, explosion, etc.).

#### **Rôle :**

- Perforations (nombre, compatibilité avec tir);
- Calibres impliqués;
- Nombre de coups de feu;
- Reconstitution 3D d'une scène de crime (utilisation d'un drone et/ou d'un scanner laser) avec possibilité de prise de mesure tel que :
  - Trajectoires;
  - Angles de tir;
  - Distances de tir;
  - Position du tireur;
  - Positionnement de diverses pièces à conviction sur la scène.

## Direction générale de la Biologie/ ADN

### *Analyse des taches et projections de sang*

Cellulaire de garde 24/7 : 514 234-3144

Lorsque du sang liquide est soumis à différentes forces physiques, des taches de sang sont déposées sur des surfaces variées. L'analyse de ces taches et patrons de taches de sang par des spécialistes qualifiés peuvent apporter des informations importantes concernant les événements qui ont mené à leur création. Ces informations peuvent mener à la reconstitution, en tout ou en partie, de la séquence des événements et/ou à l'évaluation de déclaration de témoins et de suspects.

#### **Situation :**

- Homicide ou mort suspecte avec taches et/ ou projections de sang;
- Tentative de meurtre, agression armée, blessure avec taches et/ ou projections de sang;
- Évènement où l'on soupçonne que du sang a été nettoyé;
- Scène de crime altérée.

#### **Rôle :**

- Analyse des taches et patrons de taches de sang visibles à l'œil;
- Luminol, recherche de sang invisible à l'œil;
- Analyse des taches et patrons de taches de sang sur les vêtements des victimes, témoins et suspects;
- Prélèvements;

- Analyse des profils génétiques des différents prélèvements effectués.

## *Recherche de substances biologiques et établissement de profils génétiques*

Cellulaire de garde 24/7 : 514 234-3144

### **Situation :**

- Agression sexuelle avec matériel biologique (salive, sang, sperme, autres substances biologiques);
- Scène de crime complexe ou altérée.

### **Rôle :**

- Luminol, recherche de sang invisible à l'œil;
- Recherche de sperme et autres substances biologiques;
- Prélèvements;
- Analyse des profils génétiques des différents prélèvements effectués.

## **Direction générale de la Médecine légale**

### *Corps et ossements*

Cellulaire de garde 24/7 : 514-436-1460

Questions non urgentes : [lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca).

### **Situation :**

- Homicide;
- Mort suspecte.

### **Rôle :**

- Reconstitution de la scène;
- Causes du décès.

### *Cellule identification et odontologie*

Cellulaire de garde 24/7 : 514-809-0181

Questions non urgentes : [lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca).

[lsjml-identification@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-identification@msp.gouv.qc.ca)

## Service de la Chimie

### *Service de la Chimie*

Téléphone : 514 873-3301

**Situation :**

- Homicide;
- Délit de fuite;
- Introduction par effraction.

**Rôle :**

- Examen des lieux;
- Examen de véhicule;
- Recherche de traces (transfert croisé de traces matérielles);
- Prélèvements de traces (fibres, peinture, verre, etc);
- Soutien et guide pour les prélèvements et les références lors d'événements majeurs.

## Service des Documents

### *Service de Documents*

Téléphone : 514 873-3301

**Situation :**

Écrits sur objets fixes non transportables.

**Rôle :**

- Prise de notes détaillées (distinction des caractéristiques graphiques);
- Photographie spécialisée avec gabarit pour illustrer la dimension.

## Service des Explosions et Incendies

### *Service des Explosions et Incendies*

Téléphone : 514 873-3301

**Situation :**

- Incendie de nature suspect ou criminel;
- Explosions de nature suspecte ou criminelle.

**Rôle :**

- Examen des lieux;
- Recherches de résidus de liquides inflammables;
- Soutien et guide pour les prélèvements à effectuer (liquides inflammables, résidus d'explosifs).

## Section 3 – Guide de prélèvement des pièces à conviction

## Section 3 – Guide de prélèvement des pièces à conviction

### Balistique

#### Armes

##### *Armes à feu*

###### EXEMPLES :

Carabine, fusil, revolver, pistolet, mitraillette, mitrailleuse, stylo-pistolet, arme à poudre noire, arme à air comprimé, arme à CO<sub>2</sub>, arme à blanc, arme modifiée, arme électrique, arme artisanale, silencieux et autres.

###### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification (genre, marque, modèle, numéro de série);
- Calibre, capacité, pression de détente, dimensions;
- Classification de la catégorie juridique selon le Code criminel du Canada;
- Modifications;
- État de tir;
- Sûretés et possibilité de décharge accidentelle;
- Vitesse et énergie des projectiles;
- Niveau acoustique (silencieux);
- Lien possible avec une « cause non résolue » (douilles ou projectiles gardés en filière);
- Tirs expérimentaux (patron de dispersion, ricochet, vitre blindée, etc.);
- Restauration de numéro de série.

###### QUANTITÉ MINIMALE :

Une pièce ou un morceau d'arme à feu.

###### QUANTITÉ MAXIMALE :

Aucune limite pour les armes courtes, limite de cinq (5) pour les armes longues.

N.B. : Si la soumission de plus de cinq (5) armes longues est nécessaire, contacter la Direction de la Balistique par courriel au [lsjml-balistique@mssp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@mssp.gouv.qc.ca).

###### IMPORTANT :

S'il est impossible de vérifier que l'arme est chargée (parce qu'elle est rouillée, coincée ou que le mécanisme d'ouverture est complexe) :

- Apporter l'arme en Balistique au LSJML dès que possible en prenant toutes les précautions nécessaires;
- Ou téléphoner pour s'informer des précautions à prendre.

Si possible, faire parvenir chaque arme avec au moins trois (3) cartouches récupérées sur place.

Si possible, faire parvenir les chargeurs avec les armes.

S.V.P. ne pas coller d'étiquette directement sur une arme de poing ni sur un chargeur. Pour une arme longue, il est acceptable de coller une étiquette sur la crosse.

La recherche de substances biologiques sur les armes à feu devrait toujours se faire avant les empreintes digitales et les tests balistiques.

Attention aux risques biologiques et aux coups de feu accidentels.

## **Il faut :**

- Noter la position de l'arme avant d'y toucher;
- Toujours considérer une arme à feu comme étant chargée;
- Toujours pointer le canon dans une direction sécuritaire pendant les manipulations (habituellement vers le sol);
- Retirer ou vider le chargeur. Placer les cartouches et le chargeur dans un sac séparément;
- Vérifier que les chambres ou le barillet de l'arme sont vides. Si des cartouches ou des douilles s'y trouvent, les retirer et les placer dans des sacs séparés convenablement identifiés (par exemple, pour un fusil à canons superposés, noter la provenance de la douille - chambre du haut ou chambre du bas);
- Si possible, laisser la culasse ouverte (en insérant, par exemple, une attache rapide en travers de la fenêtre d'éjection);
- Si une arme à feu est récupérée dans un cours d'eau, prendre un contenant hermétique et récupérer l'arme à feu avec la même eau. Éviter d'exposer l'arme à feu à l'air, cela retardera l'oxydation des pièces métalliques;
- Faire vérifier par une personne qualifiée afin de s'assurer que l'arme est sécurisée avant de l'envoyer au LSJML;
- Sécuriser, si possible, les armes à feu à l'aide d'une attache autobloquante;
- Mettre les armes à feu obligatoirement dans des boîtes de transport appropriées (une par boîte).

En cas de doute, demander l'aide d'un spécialiste en Balistique.

## **Il ne faut pas :**

- Pointer une arme à feu (pièce à conviction) en direction d'une autre personne;
- Appuyer sur la détente;
- Regarder dans le canon;
- Actionner le mécanisme inutilement;
- Démonter l'arme;
- Nettoyer l'arme;
- Forcer le mécanisme;
- Insérer un objet dans le canon ou dans la chambre (ex. : crayon, douille, projectile, cartouche);
- Laisser une arme à feu humide à l'air libre;
- Ne pas placer les armes à feu et les munitions dans la même boîte, sauf si elles ne peuvent être séparées. Dans ce cas, en aviser le LSJML.

## **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Étui pour arme à feu;
- Boîte en carton neuve ou sac en papier (pour éviter la rouille);
- Prendre soin de boucher les trous de la boîte afin d'éviter une possible contamination.

## **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- S'assurer que l'arme n'est pas chargée;
- S'assurer que les cartouches, les douilles ou les projectiles soient emballés dans un contenant (sac), séparément de l'arme;
- Préserver de l'humidité;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## *Armes blanches*

### **EXEMPLES :**

Couteau, dague à pousser, couteau papillon, « constant companion », etc.

### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

Description conforme au texte de loi, si possible.

### **QUANTITÉ MINIMALE :**

Une arme.

### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

- Porter des gants en latex;
- Emballer chaque arme individuellement.

### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Boîte en carton. Prendre soin de boucher les trous de la boîte afin d'éviter une possible contamination.

### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- S'assurer que l'arme ne percera pas l'emballage;
- Préserver les armes de la rouille;
- Le premier emballage (qui masque la nature du produit) doit être suffisamment robuste pour contenir la pièce en question;
- Placer l'arme dans une boîte neuve de carton solide, rigide et de dimension appropriée;
- Immobiliser l'arme pour éviter qu'elle bouge et que la boîte se perfore;
- Utiliser un emballage similaire pour les morceaux de verre et les composantes métalliques affilés ou brisés;
- Dans tous les cas, placer une étiquette avec la mention « Pièces coupantes » sur l'emballage externe;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

#### **IMPORTANT :**

Attention aux risques biologiques et aux coupures accidentelles.

## Armes de choc

### EXEMPLES :

Coup-de-poing américain, nunchaku, manrikigusari, « morning star », etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Description conforme au texte de loi, si possible.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Une arme.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Emballer chaque arme individuellement.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton;
- Sac en plastique.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver les armes de la rouille;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## Armes de jet

### EXEMPLES :

- Lance-pierre, arc, arbalète, sarbacane, shuriken, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Description conforme au texte de loi, si possible;

Dimensions pour arbalète.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Une pièce ou un morceau d'arme.

#### IMPORTANT :

Attention aux risques biologiques et aux coupures (flèches).

Si possible, faire parvenir chaque arme avec ses projectiles (billes, flèches, fléchettes) récupérés sur place.

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Porter des gants en latex si nécessaire (flèches, fléchettes, shuriken) (par exemple : s'il y a du sang);
- S'assurer que l'arme n'est pas sous tension (arbalète);
- Emballer chaque arme individuellement.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

Boîte en carton. Prendre soin de boucher les trous de la boîte afin d'éviter une possible contamination.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer que l'arme ne percera pas l'emballage;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## *Armes à impulsions électriques*

### EXEMPLES :

Dispositif à impulsions électriques « Stun Gun », etc.

### IMPORTANT :

Attention aux chocs électriques.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- État de fonctionnement;
- Détermination de spécifications électriques;
- Dimensions;
- Description conforme au texte de loi.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune.

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

- Manipuler les armes avec soin (mécanisme électronique);
- Manipuler avec précaution ces dispositifs en évitant les contacts avec les électrodes, car il pourrait rester une charge électrique résiduelle dans le dispositif qui pourrait vous blesser;
- Retirer la ou les piles ou mettre le dispositif en position « off », si possible;
- Fixer solidement les dispositifs à décharges électriques dans une boîte sécuritaire, lors du transport, afin d'éviter tout risque de blessure lors de la manipulation par un employé du LSJML;
- Enlever les piles du bloc d'alimentation et les faire parvenir avec l'arme électrique.

## Il ne faut pas :

- Utiliser les armes électriques et tenter de les faire fonctionner. Coller d'étiquette directement sur une arme à impulsion électrique.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton;
- Sac en plastique;
- Étui.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## *Armes à impulsions électriques/ Tasers provenant des corps policiers*

### EXEMPLES :

- Tasers X26, X26P, X2 et T7;
- Tasers T10 (à venir).

### IMPORTANT :

Attention aux chocs électriques.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- État de fonctionnement;
- Détermination de spécifications électriques;
- Émission du certificat d'analyse.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Manipuler les armes avec soin (mécanisme électronique);
- Chaque Taser X26 doit contenir sa propre pile;
- Une pile peut être utilisée pour un ensemble de Tasers seulement pour les X26P ou X2;
- Envoyer les dispositifs de la marque Taser (exemple X26) avec la pile en place afin de préserver la mémoire interne;
- Retirer la cartouche à fléchettes;
- Ne pas tester le dispositif à décharge électrique avant l'acheminement de l'arme afin d'éviter de décharger la pile.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton;

- Sac en plastique;
- Étui.

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

Contrairement aux autres pièces à conviction, les Tasers n'ont pas besoin d'étiquette de pièce. Lors de la création de la demande d'expertise dans GDE, utiliser le numéro de série comme numéro d'étiquette.

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## **Composantes de munitions**

### *Cartouches*

#### **EXEMPLES :**

Cartouche commerciale, cartouche militaire, cartouche avec projectile explosif, incendiaire, perforant ou traçant, cartouche à blanc, fusée de détresse, etc.

#### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

- Calibre;
- Marque;
- Caractéristiques des projectiles (type, composition, vitesse, énergie, pénétration);
- Tirs expérimentaux;
- Identification avec une arme à feu particulière, avec une douille ou avec une autre cartouche.

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

Une cartouche.

#### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

- S'il y a lieu, retirer le chargeur ou le vider. Placer les cartouches et le chargeur dans des sacs séparément;
- S'il y a lieu, vider les chambres de l'arme. Placer les cartouches dans des sacs séparés convenablement identifiés (par exemple, pour un fusil à canons superposés, noter la provenance de la douille - chambre du haut ou chambre du bas);
- Ne pas insérer de cartouche dans une arme à feu ni dans un chargeur.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Sac en plastique avec fermoir intégré;
- Sac en papier, si les cartouches sont humides.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer que les cartouches sont emballées dans un sac, séparément de l'arme;
- Éviter de mettre les cartouches en contact avec de l'eau ou de l'huile;
- Préserver les cartouches de l'humidité;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## *Douilles*

### EXEMPLES :

Douille commerciale, douille militaire, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Calibre;
- Grosseur des grenailles ou des chevrotines initialement contenues dans la douille;
- Compatibilité avec une arme à feu particulière;
- Identification avec une arme à feu particulière ou avec une autre douille;
- Si nécessaire, classement dans les « causes non résolues » pour comparaisons ultérieures;
- Lien possible avec une « cause non résolue ».

### QUANTITÉ MINIMALE :

Une douille.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Noter la position de chaque douille avant d'y toucher;
- S'il y a lieu, vider les chambres de l'arme à feu. Placer les douilles dans des sacs séparés convenablement identifiés (par exemple, pour un fusil à canons superposés, noter la provenance de la douille : chambre du haut ou chambre du bas);
- Prélever les douilles à la main;
- Manipuler le moins possible;
- Emballer chaque douille individuellement;
- Ne jamais rien insérer dans une arme à feu ni dans un chargeur.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Si nécessaire, mettre le sac dans un contenant rigide pour éviter que les douilles s'entrechoquent ou s'endommagent pendant le transport.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver les douilles de l'humidité;

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## Projectiles

### EXEMPLES :

Projectile en plomb, projectile chemisé, bourre, grenaille, chevrotine, bille, flèche, fléchette, etc.

#### IMPORTANT :

Attention aux risques biologiques.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Calibre;
- Grosseur des grenailles ou des chevrotines;
- Marques d'armes à feu ayant pu tirer ce projectile;
- Compatibilité avec une arme à feu particulière;
- Identification avec une arme à feu particulière ou avec un autre projectile;
- Si nécessaire, classement dans les « causes non résolues » pour comparaisons ultérieures;
- Lien possible avec une « cause non résolue ».

### QUANTITÉ MINIMALE :

Un fragment de projectile.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Noter la position de chaque projectile avant d'y toucher;
- Porter des gants en latex, si nécessaire (par exemple : s'il y a du sang);
- Prélever les projectiles avec des pinces non métalliques (plastique, etc.);
- Manipuler le moins possible;
- Si des outils doivent être utilisés pour atteindre un projectile incrusté :
  - Découper autour du trou;
  - Prendre garde de ne pas toucher la surface du projectile avec les outils;
  - Emballer chaque projectile individuellement.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Sac en plastique avec fermoir intégré.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Si nécessaire, mettre le sac dans un contenant rigide pour éviter que les projectiles s'entrechoquent ou s'endommagent pendant le transport;
- Préserver les projectiles de l'humidité;
- Nettoyer les projectiles contaminés par du sang à l'aide d'une brosse à dents et d'eau savonneuse, uniquement dans les cas où l'analyse d'ADN n'est pas requise;

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## Vêtements

### EXEMPLES :

Chandail, pantalon, manteau, drap, rideau, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité d'une perforation avec le passage d'un projectile d'arme à feu;
- Estimation de la distance de tir à partir de la présence :
  - De noir de fumée;
  - De poudre explosive;
  - D'une déchirure en étoile;
  - D'un patron de dispersion de grenailles ou chevrotines.

### ATTENTION :

Les analyses de résidus de tir sur les vêtements d'un tireur sont effectuées par les Services des sciences judiciaires et de l'identité de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Communiquer avec la GRC au 1 866 677-5227 pour les détails.

Si possible, joindre un schéma des blessures fait par un médecin ou un pathologiste.

Attentions aux risques biologiques.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Un carré de 10 cm X 10 cm.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Manipuler les vêtements le moins possible;
- Emballer immédiatement chaque vêtement dans un contenant propre différent;
- Placer du papier entre les régions d'intérêt d'un même vêtement si ce dernier doit être replié.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton;
- Sac en plastique (si le vêtement est sec).

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Faire sécher les vêtements avant de les envoyer au LSJML;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## Empreintes de pas

En date du 3 juin 2020, nous n'effectuons plus ce type d'expertise.

## Marques d'outils

### EXEMPLES :

Marques de pince-étau sur une poignée de porte, marques de levier sur un cadre de fenêtre, marques de tournevis sur un contact d'automobile, marques de coupe-boulon sur un cadenas, marques de hache sur un tronc d'arbre, analyses sur attache-rapide.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité avec un outil particulier;
- Identification avec un outil particulier.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Identifier chaque marque d'outil;
- Emballer immédiatement chaque objet portant des marques d'outils, dans un contenant propre différent;
- S'il est impossible de prélever l'objet au complet:
  - Photographier
    - Photographier l'objet (Se référer à la section [Recommandations concernant la prise de vue photographiques à des fins de comparaison](#) du Service de l'Imagerie pour l'utilisation de la règle équerre 15 x 30 cm pour la prise de vue d'objets à documenter à l'échelle);
    - Découper soigneusement autour de la marque d'outil pour la prélever, en laissant si possible 15 cm de matériau intact autour de la marque;
    - Identifier clairement les marques d'outil produites par votre action, s'il y a lieu;
- Sceller chaque contenant;
- Protéger particulièrement les régions où des marques d'outils sont visibles;
- Ne jamais mettre un outil suspect en contact avec une marque d'outil.

**Remarque:** si possible, faire parvenir du matériel de référence, prélevé sur place, permettant d'effectuer des tests avec les outils suspects. Certaines marques d'outils peuvent être cachées par des replis ou des rainures (ex: cadre de fenêtre coulissante). Une expertise en [Chimie](#) peut être faite, au préalable, sur les pièces pour rechercher du transfert de matières avant de les acheminer en Balistique.

**CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Boîte en carton. Prendre soin de boucher les trous de la boîte afin d'éviter une possible contamination;
- Sac en plastique si le prélèvement est sec.

**ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Préserver l'outil de la rouille (métal) ou de la moisissure (bois);
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## Numéros de série oblitérés

**EXEMPLES :**

Numéro de série poinçonné ou gravé sur du métal ou du plastique (arme à feu, bicyclette, bloc moteur, appareil électronique) qui a été limé, meulé, percé.

**RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

- Restauration complète ou partielle du numéro de série;
- Localisation du numéro de série intact à des emplacements exotiques sur une arme à feu.

**Remarque :** Aucune tentative de restauration ne sera faite s'il y a eu une tentative au préalable.

**QUANTITÉ MINIMALE :**

La pièce à conviction.

**CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Si l'objet est humide, le faire sécher avant de l'emballer et ne pas le mettre dans un contenant fermé hermétiquement (rouille).

**ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Préserver de l'humidité;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

## Objets brisés, coupés ou déchirés

### EXEMPLES :

- Bois: crosse d'arme à feu comparée avec arme à feu;
- Métal: canon d'arme à feu comparé avec arme à feu, morceau d'outil comparé avec outil (tournevis, couteau);
- Autres : morceau de haschisch comparé avec bloc de haschisch.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité entre deux parties d'objet;
- Identification entre deux parties d'objet (mariage).

### QUANTITÉ MINIMALE :

Deux parties d'un objet.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Ne pas mettre en contact les parties d'objet récupérées;
- Mettre immédiatement chaque partie d'objet dans un contenant différent.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton;
- Sac en papier.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver de l'humidité;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).

## Outils

### EXEMPLES :

Pince d'électricien, pince coupant, pince-étau, tournevis, pince à décoffrer, coupe-boulon, marteau, hache, ciseau à bois, couteau, perceuse électrique.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité avec une marque d'outil particulière;

- Identification avec une marque d'outil particulière;
- Exclusion avec une marque d'outil particulière.

#### QUANTITÉ MINIMALE :

Un outil.

#### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer immédiatement chaque outil au complet dans un contenant propre différent;
- Sceller chaque contenant;
- Protéger particulièrement les extrémités fonctionnelles;
- Ne jamais mettre un outil suspect en contact avec une marque d'outil.

#### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Boîte en carton;
- Sac en plastique si l'outil est sec.

**Remarque:** Une expertise en [Chimie](#) peut être faite, au préalable, sur les pièces pour rechercher du transfert de matière avant de les acheminer en Balistique.

#### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT:

- Préserver de l'humidité;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Balistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca).



## Objets manipulés (ADN déposé par contact)

### EXEMPLES :

Armes à feu, outils, vêtements (incluant casquettes et gants).

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Profil(s) génétique(s) d'un ou plusieurs individus (combinaison) par l'analyse de l'ADN, incluant le sexe de l'individu.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

#### Il faut :

- Apporter la pièce au LSJML;
- Porter des gants à usage unique lors de la manipulation de la pièce;
- Placer chaque pièce dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

#### Il ne faut pas :

- Toucher la pièce avec les mains nues;
- Manipuler plusieurs pièces avec les mêmes gants à usage unique.
- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce, à moins de porter un masque jetable.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Arme à feu : boîte en carton. Les ouvertures et trous de la boîte doivent être bouchés afin d'éviter une possible contamination. (\*\*Les armes à feu doivent être sécurisées avec des attaches autobloquantes);
- Outils, couteau et autres items coupants ou pointus : boîte en carton ou contenant rigide;
- Autres items variés et vêtements : boîte en carton ou sac en papier.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide, de tout autre fluide corporel ou humide/mouillées, voir la section Pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel ;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, dans les délais les plus brefs, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN au 514 873-3301.

### ATTENTION :

De l'ADN peut être déposé sur un objet ou un vêtement par contact avec la peau. Les prélèvements réalisés sur les divers items manipulés ou vêtements portés ont des taux de succès variables pour l'obtention d'un profil d'ADN. Le taux de succès dépend de plusieurs facteurs dont la durée et fréquence de manipulation et le type de surface manipulée. Le taux de succès pour l'obtention d'un profil d'ADN pour les prélèvements effectués sur les douilles, cartouches, munitions et projectiles est très faible.

Prendre note que le professionnel se réserve le droit de ne pas traiter certaines pièces jugées impropres à l'analyse (ex. : pièces trop brûlées, moisies, etc.).

## Salive

### EXEMPLES :

Crachat, expectoration, mégot de cigarette, goulot de bouteille, rebord d'un verre, nourriture entamée, cagoule, masque, gomme à mâcher, rabat d'une enveloppe, morsure, dépôt sur une victime d'agression sexuelle.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Indication si la tache ou le dépôt suspect est constitué de salive, si pertinent;
- Profil génétique d'un ou plusieurs individus (combinaison) par l'analyse de l'ADN, incluant le sexe du ou des individus.

### ATTENTION :

Dans certains cas de morsure, il faut savoir qu'en plus des prélèvements de salive, il est possible de faire des comparaisons de la dentition par un odontologiste du LSJML. Voir la section [Identification par dentition](#) de la section Médecine légale.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

#### Il faut :

- De préférence, apporter la pièce au LSJML;
- S'il est absolument nécessaire d'effectuer le prélèvement :
  - Porter des gants à usage unique, à changer entre chaque pièce;
  - Prélever la salive avec des instruments jetables (coton-tige, pincette);
  - Prélever le maximum possible de salive.
- Dans le cas de salive sous forme liquide :
  - Prélever la salive à l'aide d'un coton-tige;
  - Faire sécher le coton-tige à l'air libre;
  - Remettre le coton-tige dans une enveloppe en papier ou une boîte en carton.
- Dans le cas de salive sur une pièce quelconque :
  - Faire sécher la pièce à l'air libre;
  - Déposer la pièce dans un contenant propre;
  - Si possible, quand on saisit une pièce sur laquelle on suspecte un dépôt de salive qui peut encore être humide, indiquer sur le formulaire de demande d'expertises l'endroit où la salive peut se trouver;
  - S'il s'agit de nourriture entamée, conserver au congélateur.
- Que chaque pièce ou prélèvement soit placé dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

## Il ne faut pas :

- Toucher avec les mains nues les objets susceptibles de porter de la salive;
- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable;
- Encercler une tache;
- Cacheter l'enveloppe soumise avec de la salive.

Pour effectuer des prélèvements, il est possible d'utiliser la « Trousse de prélèvement pour l'analyse d'ADN » conçue et optimisée par le LSJML. Il est possible d'en commander à cet endroit :

**Latent Forensic Services**  
[www.latentforensics.com](http://www.latentforensics.com)  
1-289-684-2973)

No de catalogue N-9907 (paquet de 10)



Trousse de prélèvements pour l'analyse d'ADN et son contenu

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Salive liquide : coton-tige dans une enveloppe en papier ou une boîte en carton;
- Pièce portant de la salive : sac en papier.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'il y a un délai dans l'envoi et que les pièces ou prélèvements ne sont pas secs, les conserver au réfrigérateur ou congélateur si périssable (ex. : nourriture);
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, dans les délais les plus brefs, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide, de tout autre fluide corporel ou humides/ mouillées, voir la section [Pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel](#) ;

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca).

# Sang

## EXEMPLES :

Sang sous forme liquide ou séché, visible à l'œil ou non, sur un objet transportable ou non, sur une personne morte ou vivante, sur les vêtements de victimes d'agression, sur les vêtements des suspects, sur les armes et les lieux du crime.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nature de la tache, du dépôt ou du liquide;
- Détection de sang qu'on a tenté d'enlever ou de laver;
- Origine humaine ou non;
- Profil génétique par l'analyse de l'ADN, incluant le sexe de l'individu.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

- Porter des gants à usage unique;
- Toujours prélever le sang avec des instruments jetables (coton-tige, lame);
- Prélever le maximum possible de sang tout en restant dans les limites du raisonnable (ne pas saturer le coton-tige);
- Dans le cas de sang sur un objet transportable, soumettre l'objet au complet et bien protéger les particules qui pourraient s'en détacher;
- Toujours privilégier le prélèvement du sang séché avec un coton-tige humide. Laisser sécher à l'air libre avant de l'emballer.

## ATTENTION :

Si des doutes subsistent quant à la meilleure façon de prélever du sang, consulter la personne de garde en Biologie/ADN.

Le sang est une substance biologique présentant certains risques pour la santé. Prendre tous les moyens pour se protéger ainsi que pour protéger les autres intervenants susceptibles d'entrer en contact avec des objets souillés de sang. Les objets tachés de sang doivent à tout moment, être manipulés avec des gants à usage unique, y compris lors de leur présentation à la cour comme pièces à conviction.

Aucun test de diagnostic médical n'est fait sur le sang (hépatite, sida, etc.)

Il est impossible d'établir précisément depuis combien de temps une tache ou un dépôt de sang se trouve sur une pièce, surtout si le sang est sec.

Pour effectuer des prélèvements, il est possible d'utiliser la « Trousse de prélèvement pour l'analyse d'ADN » conçue et optimisée par le LSJML. Il est possible d'en commander à cet endroit :

**Latent Forensic Services**  
[www.latentforensics.com](http://www.latentforensics.com)  
1-289-684-2973)

No de catalogue N-9907 (paquet de 10)



Trousse de prélèvements pour l'analyse d'ADN et son contenu

S'il n'est pas possible d'effectuer un prélèvement avec un coton-tige :

- Gratter la substance au-dessus d'une feuille blanche et propre;
- Ramener les dépôts vers le centre de la feuille;
- Plier la feuille plusieurs fois pour isoler les dépôts;
- Coller le pourtour de la feuille avec un ruban adhésif;
- Placer la feuille repliée, bien identifiée, dans une enveloppe en papier également bien identifiée et étiquetée;
- Ne jamais placer directement les dépôts dans une enveloppe, un contenant ou un sac en plastique.

Sang encore humide sur un vêtement, un morceau de lingerie ou de literie :

- Laisser sécher l'item à l'air libre avant de l'emballer;
- Placer chaque pièce ou prélèvement dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

**Il ne faut pas :**

- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable;
- Toucher les taches ou les dépôts à mains nues;
- Faire sécher une tache à l'aide d'un séchoir à cheveux ou au soleil;
- Découper une tache présente sur un vêtement. Envoyer plutôt le vêtement au complet;
- Encercler une tache sur une pièce;
- Rassembler, dans un même contenant, tous les prélèvements faits en divers endroits;
- Déposer en vrac, dans un même sac, plusieurs vêtements ou pièces;
- Humidifier, avec sa salive, un coton-tige pour prélever du sang séché;
- Soumettre les objets et armes de crime aux techniques de recherche d'empreintes avant que le spécialiste du LSJML ait eu l'occasion de faire les prélèvements biologiques.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Coton-tige : enveloppe en papier ou boîte en carton;
- Sang séché : feuille blanche et propre, repliée de façon à isoler les dépôts de sang, scellée avec du ruban adhésif et placée dans une enveloppe en papier;
- Arme à feu tachée de sang : boîte en carton;
- Outils et autres items coupants ou pointus tachés de sang : boîte en carton;
- Autres items variés et vêtements tachés de sang : sac en papier propre ou boîte en carton, en protégeant adéquatement la section portant les dépôts.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, dans les délais les plus brefs, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).
- S'il y a un délai dans l'envoi, conserver les pièces séchées à température ambiante; pour les échantillons liquides, conserver au réfrigérateur;
- Éviter les écarts importants de température, comme la chaleur intense et le soleil direct; attention au gel qui pourrait briser les contenants de liquide;
- Protéger adéquatement les pièces ou instruments qui présentent des surfaces pointues et coupantes, donc dangereuses, pour éviter les blessures. Exemples :
  - Envelopper les morceaux de verre brisé dans une bonne épaisseur de papier et mettre dans une boîte de carton;
  - Mettre les couteaux dans une boîte en les retenant avec des attaches autobloquantes ou protéger les lames de couteau avec un fourreau de carton de fabrication artisanale;
  - Objets envoyés par la poste ou par messagerie : s'assurer qu'ils soient bien enveloppés et immobilisés dans une boîte pour éviter les frottements qui pourraient enlever les dépôts.

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide, de tout autre fluide corporel ou humides/ mouillées, voir la section [Pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca).

# Sperme

## EXEMPLES :

Sperme retrouvé dans les cas d'agression sexuelle (trousse médico-légale), d'homicide consécutif à des actes sexuels, vêtements et sous-vêtements portés lors de l'agression ou immédiatement après, condoms, mouchoirs de papier ou pièces de literie.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de la nature des taches ou dépôts par des tests biochimiques et par la mise en évidence de spermatozoïdes;
- Profil génétique des sécrétions retrouvées par l'analyse de l'ADN.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

- S'assurer que la victime d'agression sexuelle ait accès à un examen médico-légal dans un centre désigné, le plus rapidement possible après le moment de l'agression;
- Si une trousse médicolegale est effectuée, s'assurer que cette trousse soit récupérée par un agent de la paix qui la fera parvenir au LSJML;
- S'assurer que tous les vêtements susceptibles de présenter des indices sont conservés pour analyses:
  - Porter attention principalement aux sous-vêtements masculins et féminins dans lesquels on peut souvent retrouver du sperme, des sécrétions vaginales ou un mélange des deux;
  - Si la victime a eu des relations sexuelles consensuelles dans les cinq jours précédents l'événement, fournir un prélèvement de comparaison provenant du partenaire en utilisant les trousses de prélèvement buccal ou sanguin fournies par le LSJML (voir section [Échantillons de référence](#)).

## ATTENTION:

Les victimes d'agression sexuelle disposent de services d'intervention dans des [centres désignés](#) pour chacune des régions du Québec. Ainsi, l'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle se fait par des intervenants spécialisés et avec des outils spécifiques ([trousse médico-légale/](#) [médico-sociale](#), protocole d'intervention comprenant un suivi médical et psychologique).

Dans les cas d'agression sexuelle, le facteur temps peut jouer un rôle important. Puisque des prélèvements corporels sont effectués et que le sperme peut être éliminé rapidement par le corps selon certaines conditions, il est important d'intervenir rapidement et de s'assurer que l'examen médico-légal soit effectué dans les plus brefs délais. Le facteur temps est tout aussi important lorsqu'il est question de prélèvements corporels sur un suspect (mains, pénis, etc.) pour recherche de l'ADN de victime.

L'interprétation des résultats peut s'avérer difficile à cause des circonstances bien particulières pouvant entourer chaque agression. L'absence de sperme ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'agression, car entre autres, :

Il peut s'être écoulé trop de temps entre l'agression et le prélèvement;

Il peut y avoir eu pénétration sans éjaculation;

Il peut y avoir eu relation avec condom.

La ligne téléphonique [Info-aide violence sexuelle](#) s'adresse aux victimes, à leurs proches et aux intervenant. Il est possible d'obtenir la liste des centres désignés et ressources d'aide disponible au 1-888-933-9007.

- Sperme liquide :
  - Porter des gants à usage unique;
  - Déposer dans un contenant propre en verre ou en plastique;
  - Identifier le prélèvement;
  - Conserver au réfrigérateur et le remettre transmettre rapidement au LSJML.
- Ou
  - Prélever à l'aide d'un coton-tige et le laisser sécher;
  - Mettre dans une enveloppe de papier identifiée;
  - Conserver à la température de la pièce;
  - Transmettre au LSJML.
- Sperme sec :
  - Toujours privilégier le prélèvement du sperme séché avec un coton-tige humide;
- Taches de sperme sur un vêtement, une pièce de lingerie ou de literie : acheminer la pièce au complet, sans découper, dans un sac en papier.
- Pièces ou vêtements trempés ou humides : faire sécher à l'air libre avant leur transport;
- Si on doit apporter des pièces humides, s'assurer d'en informer une personne responsable au LSJML, au Service des pièces à conviction et/ou la personne de garde en Biologie/ADN;
- Condom usagé :
  - Déposer dans un contenant propre (pot ou enveloppe de papier), conserver au réfrigérateur et transmettre au LSJML le plus rapidement possible.
- Placer chaque pièce ou prélèvement dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

#### **Il ne faut pas :**

- Toucher avec les mains nues les pièces à conviction, les taches ou les dépôts blanchâtres que vous voulez faire analyser;
- Envoyer en vrac, dans un même sac, plusieurs vêtements ou pièces de lingerie ou de literie;
- Parler au-dessus ou à proximité de la pièce à moins de porter un masque jetable.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Les contenants de papier ou de carton sont généralement privilégiés parce qu'ils « respirent » et permettent d'évacuer toute trace d'humidité qui pourrait encore être présente dans l'échantillon ou sur la pièce.

Au contraire, les contenants et les sacs de plastique retiennent l'humidité, ce qui favorise l'activité bactériologique et la dégradation de l'échantillon.

- Coton-tige : enveloppe en papier ou boîte en carton;
- Échantillon sec : contenant de papier ou carton;
- Échantillon humide : faire bien sécher et utiliser un contenant de papier;
- Échantillon liquide : contenant de plastique, toujours garder l'échantillon réfrigéré;

- Transmettre très rapidement au LSJML et bien informer le Service des pièces à conviction (SPAC) de l'état humide de la pièce;
- Vêtements : apporter tout vêtement ou objet suspect pour la recherche de sperme, en évitant de soumettre inutilement des pièces de vêtement sans relation directe avec l'agression (souliers, bas).

#### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Envoyer la trousse médico-légale, les prélèvements sur le corps de suspect(s) et les pièces susceptibles de porter du sperme (condom, literie ou vêtements avec taches), le plus rapidement possible au LSJML;
- Conserver la trousse médico-légale et son contenu au réfrigérateur, sans la congeler :
  - Si la trousse médico-légale a été conservée à température pièce pendant une période prolongée, veiller à transmettre cette information lors de la soumission de la trousse pour l'analyse en Biologie/ADN.
- Dans les cas où une trousse médico-légale a été effectuée, certains prélèvements/pièces seront traités dans un premier temps et les autres prélèvements/pièces dans le dossier seront expertisés dans un second temps, au besoin;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Pour le traitement des pièces tachées de sang liquide, de tout autre fluide corporel ou humides/ mouillées, voir la section [Pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel](#) ;

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca).

## Téguments pileux (cheveux, poils, etc.)

#### EXEMPLES :

Téguments pileux dans une cagoule, sur des vêtements, sur de la literie.

#### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Origine humaine ou animale d'un tégument pileux;
- Mode de perte d'un cheveu (arraché, coupé/brisé);
- Profil génétique par l'analyse de l'ADN, si les racines sont analysables.

#### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

#### ATTENTION :

S'il s'agit de poils d'animaux et que vous désirez avoir des expertises plus poussées, communiquez avec le Laboratoire d'expertise biolégale du Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Voir section Autres).

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

- Porter des gants à usage unique;
- Apporter les pièces pouvant avoir des cheveux ou des poils, en protégeant bien la pièce pour éviter de perdre les éléments de preuve. Toutefois, il est à noter que les dépôts de substances biologiques ainsi que l'ADN déposé par contact présentent un meilleur taux de succès que les téguments pileux pour l'obtention d'un profil génétique, à moins que ceux-ci aient des racines analysables;
- Que chaque pièce ou prélèvement soit placé dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

### Il ne faut pas :

- Toucher avec les mains nues les cheveux ou poils;
- Couper les cheveux ou les poils;
- Parler au-dessus ou à proximité des cheveux ou poils à moins de porter un masque jetable;
- Se servir d'un aspirateur pour effectuer le prélèvement;
- Utiliser un ruban autocollant ou un ruban pour prélèvement d'empreintes digitales pour effectuer le prélèvement.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Pièce contenant les téguments pileux : sac en papier;
- Cheveux ou poils : feuille blanche et propre, repliée de façon à isoler les téguments pileux, placée dans une enveloppe en papier ou en polythène.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-biologie@misp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-biologie@misp.gouv.qc.ca).

# Autres

## EXEMPLES :

Urine, matière fécale, chair, muscle, tissu, sécrétions vaginales, sueur, vomissures, dents, os, produits d'interruption de grossesse, produits biologiques animaux.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Urine, matière fécale, vomissures: détermination de la nature du dépôt. Ces dépôts sont parfois accompagnés de traces de cellules épithéliales à partir desquelles il peut être possible de déterminer un profil génétique;
- Chair, muscle, tissus, sécrétions vaginales, sueur, dent, os : détermination d'un profil génétique;
- Produits d'interruption de grossesse : ces produits peuvent être récupérés dans les centres hospitaliers afin d'établir des liens de paternité/ filiation dans des dossiers d'agression sexuelle;

Cas particulier pour les substances animales : lorsqu'il y a de fortes présomptions que le dépôt soit d'origine animale, il vaut mieux communiquer avec le Laboratoire d'expertise biolégale.

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

- Porter des gants à usage unique;
- Apporter les pièces pouvant contenir les dépôts de substances biologiques. Conserver les pièces au congélateur si les dépôts sont de nature périssable et ne peuvent être séchés adéquatement;
- S'il est nécessaire de prélever les substances biologiques (urine, matière fécale, vomissures, chair, muscles, tissus) :
  - Utiliser un contenant de plastique hermétique propre;
  - Conserver la pièce au congélateur;
  - Transmettre rapidement la pièce au LSJML.
- Que chaque pièce ou prélèvement soit placé dans un contenant individuel, bien identifié et étiqueté.

### Il ne faut pas :

- Toucher avec les mains nues les pièces et substances;
- Envoyer en vrac, dans un même contenant, plusieurs pièces ou prélèvements;

## IMPORTANT :

Avant de soumettre des ossements ou des dents pour analyse en Biologie/ADN, il est nécessaire de contacter le Bureau du coroner au 1-888-CORONER.

## ATTENTION :

Étant donné la nature variée de ces produits, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN pour des informations additionnelles.

Pour les produits biologiques animaux, communiquer avec le Laboratoire d'expertise biolégale du Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

- Parler au-dessus ou à proximité des pièces et substances à moins de porter un masque jetable.

#### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Substances biologiques sèches : sac en papier, boîte de carton ou prélèvement sur coton-tige. Consulter les sections [Salive](#), [Sang](#) ou [Sperme](#);
- Substance biologiques liquides ou périssables : contenant de plastique propre conservé au congélateur;
- Produits biologiques animaux : communiquer avec le Laboratoire d'expertise biolégale;
- Dents et os : communiquer avec le Bureau du coroner. Voir [Identification par dentition](#) (odontologie judiciaire) et la section [Ossements](#) de la section Médecine légale.

#### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca).

## Échantillons de référence

Les trousses de prélèvements buccaux et sanguin sont utilisés pour obtenir un échantillon de référence d'ADN d'une personne (victime, suspect, témoin), soit par don volontaire, soit sous l'exécution d'un mandat ADN.

Prélèvement buccal chez une personne vivante (pour échantillon de référence) :

- Des instructions détaillées sont disponibles dans chacune des trousses de prélèvements buccaux;
- Porter des gants à usage unique;
- Frotter l'intérieur de chaque joue avec un balai pour prélèvement pendant 15 secondes;
- Le prélèvement doit être séché avant d'être remis dans la boîte pour envoi au LSJML;
- Le matériel inclus dans la trousse ne doit pas être réutilisé.

Prélèvement sanguin chez une personne vivante (pour échantillon de référence) :

- Des instructions détaillées sont disponibles dans chacune des trousses de prélèvement sanguin;
- Porter des gants à usage unique;
- Faire une piqûre au bout du doigt en utilisant la trousse de prélèvement sanguin distribuée par le LSJML;
- Le prélèvement doit être séché avant d'être remis dans l'enveloppe pour envoi au LSJML;
- Le matériel inclus dans la trousse ne doit pas être réutilisé;
- Cette trousse de prélèvement est différente de celle de la GRC, qui doit être utilisée à la suite d'une ordonnance de prélèvement de substance corporelle d'un individu afin que son profil génétique soit versé au fichier des condamnées de la [Banque Nationale de Données Génétiques](#).

## Directives pour la recherche de personnes disparues par analyses d'ADN

### Premier choix : Objets personnels du disparu :

Si des objets personnels du disparu sont disponibles, il serait important de les faire parvenir au LSJML en priorité. Fournir idéalement plus d'un objet personnel par disparu.

Objets personnels du disparu : brosse à dents, rasoir, écouteurs, bouchons d'oreille, pompe pour l'asthme, trousse pour diabétique, lunettes, serviette hygiénique utilisée, brosse à cheveux, peigne, vêtement exclusivement porté (non lavé) par la personne (ex. sous-vêtement), etc. **Ces objets doivent avoir été exclusivement utilisés par le disparu afin d'avoir un potentiel optimal d'identification en ADN.**

Si les objets ne sont pas disponibles, vérifier si des prélèvements d'hôpitaux peuvent être obtenus (biopsie, chirurgie, etc...).

### Second choix : Références des membres de la famille du disparu

Lorsque possible, il est toujours préférable d'obtenir des échantillons de référence (prélèvements buccal ou sanguin) des parents proches du disparu.

- Idéalement, les deux parents biologiques;
- Si un seul parent biologique est disponible, il est souhaitable d'obtenir des échantillons de référence d'autres membres de la famille (tous les frères et sœurs disponibles);
- Si un ou des enfants du disparu sont fournis comme référence, il est important d'obtenir la référence de l'autre parent biologique de l'enfant;
- Si aucune de ces personnes n'est disponible, il est souhaitable d'obtenir les références du plus grand nombre possible de frères et de sœurs.

**Au minimum, deux références sont nécessaires.**

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Biologie/ ADN au 514 873-3301.

#### IMPORTANT :

Attendre au moins 60 jours après la disparition avant de nous acheminer les pièces de référence.

Toutes ces directives visent à permettre l'identification via la Banque nationale de données génétiques à l'aide du logiciel CODIS et de son module Pedigree.

Si vous avez des questions, communiquer avec l'équipe par courriel ([lsjml-identification-adn@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-identification-adn@msp.gouv.qc.ca)) avant de nous faire parvenir les échantillons.

## Identification d'un corps ou de restes humains par analyses d'ADN

Des prélèvements appropriés seront effectués par le personnel des salles d'autopsie et acheminés en Biologie/ADN.

Les prélèvements effectués sur le corps ou sur les restes humains à des fins d'identification seront utilisés pour établir le profil génétique de l'individu.

- Afin de confirmer l'identification, le profil génétique obtenu des prélèvements d'autopsie pourra être comparé aux profils génétiques obtenus :
- D'objets personnels de l'individu présumé ;
- De référence de membre de la famille de l'individu présumé.

### ATTENTION :

Les corps d'individus décédés et les restes humains sont sous la responsabilité du Bureau du coroner. Les restes humains doivent obligatoirement transiter par la Direction générale de la Médecine légale avant d'être traité en Biologie/ADN. Voir les sections Corps et Ossements de la section de la Médecine Légale.

Se référer à la section [Directives pour la recherche de personnes disparues par analyses d'ADN](#).

## Pièces tachées de sang liquide ou de tout autre fluide corporel

Lorsque des vêtements ou autres pièces tachés de sang ou de fluides corporels humides sont saisis sur une scène de crime, leur transport jusqu'à un lieu de séchage approprié peut demander un emballage de plastique temporairement.

Pour les pièces très ensanglantées :

- Entreposer ces pièces dans du plastique le moins longtemps possible pour éviter qu'elles putréfient ou moisissent;
- Utiliser un double emballage de plastique;
- Mettre les sacs dans des boîtes;
- Entourer les sacs de suffisamment de papier absorbant en cas de fuite;
- Faire sécher à l'air libre, aussitôt que possible. Voir la section ci-dessous « (Pour les pièces humides ou détrempées ») pour instructions;
- S'il n'est pas possible de faire sécher les pièces, les conserver au congélateur et les transmettre au LSJML le plus rapidement possible;
- Si des pièces très ensanglantées et humides sont acheminées directement au LSJML, en aviser le personnel du Service des pièces à conviction (SPAC) afin de les faire sécher le plus tôt possible;
- Les pièces ensanglantées, envoyées par la poste, doivent être sèches avant leur envoi au LSJML.

Pour les pièces humides ou détrempées :

- Entreposer ces pièces dans du plastique le moins longtemps possible pour éviter qu'elles putréfient ou moisissent;
- Faire sécher à l'air libre, aussitôt que possible;
- Étaler les pièces à plat (et non pas l'une sur l'autre) individuellement sur un sac de plastique neuf (ex. : sac à ordures neuf) qui est déposé sur une surface propre;
- Retourner les pièces de temps à autre pour assurer leur séchage de part en part;
- Entreposer ces pièces dans des sacs de papier, lorsqu'elles sont sèches;
- Finalement, placer les sacs dans une boîte de carton pour la livraison;
- Ne jamais expédier (Purolator/Postes Canada/Dicom) des pièces humides dans des emballages de plastique scellés;
- Si des pièces humides sont acheminées directement au LSJML, en aviser le personnel du Service des pièces à conviction afin de les faire sécher le plus tôt possible;
- Les pièces initialement humides ou détrempées, et envoyées par la poste, doivent être sèches avant leur envoi au LSJML.



## Béton, mortier, plâtre et autres matériaux solides ou liquides

### EXEMPLES :

Mortier de coffre-fort, mortier à maçonnerie, béton de ciment, béton d'asphalte, plâtre de panneau de placoplâtre.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Analyse comparative de deux échantillons de mortier, de béton, de plâtre pour déterminer s'il y a possibilité d'une origine commune;
- Lien entre un outil et un objet ou un lieu fait de béton, de mortier, de plâtre.

### ATTENTION :

Le béton, le mortier et le plâtre étant des matériaux très hétérogènes, leurs traces devraient être représentatives afin d'effectuer toutes les analyses requises et de pouvoir en faire une interprétation significative.

### QUANTITÉ MINIMALE :

- Traces : toutes les traces visibles;
- Mortier ou plâtre témoin : un morceau de 5 cm x 5 cm;
- Substances solides : 5 g;
- Substances liquides : 10 mL.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer chaque outil dans un contenant propre séparé pour protéger les dépôts de mortier ou de plâtre;
- S'il s'agit de traces de mortier ou de plâtre sur des vêtements, ne pas tenter d'en faire le prélèvement. Apporter plutôt les vêtements tout en ayant pris soin de les mettre dans des contenants propres séparés;
- Prélever du mortier ou du plâtre de référence avec un instrument approprié.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac de plastique;
- Contenant rigide.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Éviter toute contamination entre les objets susceptibles de porter des traces et les échantillons de référence.

Lorsque le but de l'envoi est l'identification même du produit chimique :

- Prélever et envoyer un petit échantillon aux fins d'analyse, soit environ 5g pour un produit à l'état solide ou environ 10 mL pour un produit à l'état liquide;
- Mettre d'abord le produit chimique dans un premier contenant de verre avec un couvercle vissé;
- Placer dans une plus grande boîte de carton à rabat rigide et remplir de matériel absorbant pour pallier toute fuite et pour protéger le premier contenant contre tout choc.
- Pour l'envoi de plus grandes quantités, il est préférable d'en discuter au préalable avec un membre du personnel du LSJML;

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca).

## Irritants chimiques

### EXEMPLES :

Événements impliquant l'utilisation de dispositifs de protection sous pression renfermant des irritants chimiques (CN, CS) ou naturels (OC) : chasse-ours, chasse-chien, etc.

### ATTENTION :

Ne pas coller d'étiquette directement sur une bouteille sous pression ni sur des munitions.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Recherche d'irritants chimiques sur des items vestimentaires;
- Identification d'irritants chimiques;
- Vérification du bon fonctionnement d'un dispositif;
- Établir si correspondance à la définition d'arme prohibée du code criminel canadien.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Ne pas utiliser les bouteilles sous pression ni les munitions et ne pas tenter de les faire fonctionner;
- Emballer séparément chaque bouteille contenant un irritant sous pression;
- Emballer séparément les munitions contenant l'irritant;
- Emballer les pièces contaminées (vêtements, sac, etc.) séparément dans des contenants propres.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Bouteilles sous pression en bon état : sacs en polyéthylène;
- Munitions en bon état : sacs en polyéthylène;
- Pièces contaminées, bouteilles endommagées et munitions endommagées : sacs en nylon scellés ou canettes métalliques.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Conserver les pièces contaminées au réfrigérateur;
- Acheminer les pièces rapidement au LSJML;
- Si vous envoyez des contenants aérosol sous pression, consulter au préalable un employé du LSJML, surtout si vous suspectez une fuite;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@misp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@misp.gouv.qc.ca).

## Objets brisés

### EXEMPLES :

- Peinture, objets en verre, objets en métal, vêtements;
- Lame de couteau avec manche brisé;
- Morceaux de plastique de phare automobile brisé;
- Bois : manche de pelle comparé avec pelle.

### ATTENTION :

Même si certains fragments ne semblent pas montrer de possibilité d'assemblage, il peut exister des caractéristiques non apparentes qui permettraient d'établir cette relation. Dans le doute, il faut les soumettre pour expertise.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Compatibilité entre deux parties d'objet;
- Lien par assemblage ou reconstruction de deux ou plusieurs parties d'un objet.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Bien emballer chaque partie d'objet afin d'éviter d'autres bris et les déposer séparément dans des contenants distincts;
- Protéger particulièrement les brisures caractéristiques;
- Ne pas tenter d'unir les parties d'un objet brisé.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Papier kraft pour protéger les fragments, déposé dans un contenant solide.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@misp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@misp.gouv.qc.ca).

# Objets et éléments métalliques

## EXEMPLES :

Pince et poignée de porte, conducteurs électriques, tuyaux, lame de couteaux ou de scie, bijoux en or, etc.

Métal : bout de broche comparé avec rouleau de broche.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification d'un métal par sa composition;
- Lien entre deux objets d'après la similitude des dépôts métalliques s'y retrouvant;
- Lien entre deux parties d'un objet d'après la similitude de leur composition métallique.

## QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Photographier les pièces métalliques telles qu'elles sont retrouvées, avant de les prélever;
- Ne pas tenter de prélever des résidus métalliques trouvés sur des vêtements. Plutôt, faire parvenir le vêtement au complet dans un contenant propre;
- Emballer chaque pièce ou chaque prélèvement de fragments séparément dans des contenants propres distincts;
- Prélever un échantillon de référence.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

Sac en plastique, placé dans un contenant rigide.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@mssp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@mssp.gouv.qc.ca).

# Peintures et autres enduits

## EXEMPLES :

Peinture d'automobile, architecturale, industrielle, d'outils, de coffre-fort ou tout autre substrat, vernis et autres enduits.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de la couleur, de la marque ou de l'année du véhicule impliqué dans un délit de fuite, par l'examen de traces de peinture laissées sur la scène, sur les vêtements de la victime ou autres objets;
- Identification du type d'une peinture, de son usage potentiel;
- Évaluation de la possibilité d'origine commune d'une trace et d'un échantillon de référence.

## QUANTITÉ MINIMALE :

- Dans le cas d'un dépôt, il n'y a pas de quantité minimale requise puisqu'il pourrait exister des traces sans qu'elles ne soient perceptibles à l'œil nu. Dans le doute, le Service de la Chimie recommande d'effectuer un prélèvement au point d'impact et de le soumettre, ou d'envoyer la pièce entière au LSJML sur laquelle pourrait se trouver le dépôt.
- Dans le cas d'un échantillon de comparaison, nous suggérons la dimension d'une pièce de 25 ¢ et toutes les couches recouvrant le matériau de base de la pièce d'origine (le plus près possible du point d'impact présumé).

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélever les dépôts de peinture sur le substrat porteur de traces et les échantillons de peinture de référence au moyen d'une lame ou d'un scalpel propre, en enlevant toutes les couches jusqu'au substrat (matériau de base de l'objet);
- Ne pas utiliser la même lame ou le même scalpel pour prélever la peinture de deux sources différentes ou s'assurer de sa propreté après chaque opération (l'utilisation d'un scalpel jetable, qui pourra être joint au prélèvement, est préférable);
- Prélever l'échantillon de référence le plus près possible du point d'impact présumé, tout en évitant d'altérer certaines marques caractéristiques qui pourraient s'y trouver et être également sujettes à expertise;
- Ne jamais déposer d'échantillon directement dans un sac en plastique ou dans une enveloppe:
  - Déposer chaque prélèvement de particules sur une feuille de papier propre. Replier la feuille de papier de manière à emprisonner l'échantillon;
  - Mettre chaque feuille de papier dans un contenant propre séparé.
- Ne pas se servir d'un ruban adhésif pour faire un prélèvement ou pour y fixer des parcelles de peinture;
- Ne pas tenter de faire un prélèvement de peinture sur un vêtement. Remettre le vêtement en entier au spécialiste en Chimie qui s'en chargera;

## ATTENTION :

Bien identifier les prélèvements et donner le maximum d'informations sur l'origine précise de chacun.

Lorsqu'il existe plusieurs points d'impacts ou d'origines possibles, s'assurer d'effectuer tous les prélèvements requis. Il est important de ne pas tenir pour acquis que le système de couches de peinture (tant le nombre de couches que la nature des couches) est le même sur toutes les composantes d'un véhicule ou tous les murs d'un bâtiment. Dans les cas où les zones d'impact sur un véhicule ne sont pas très bien définies, prélever de la peinture sur la carrosserie (aile, capot, etc.) et sur le pare-chocs.

- Lorsque le prélèvement d'un dépôt de peinture s'avère complexe, faire parvenir l'objet portant ce dépôt ou une partie de celui-ci sur laquelle se trouve le dépôt (ex. : bicyclette, miroir latéral, pare-chocs, etc.).

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Sac en plastique avec fermoir intégré (avec feuille de papier).

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Lorsqu'on soupçonne la présence d'un dépôt de peinture sur un objet solide, il faut protéger l'endroit du dépôt avant de le faire parvenir au LSJML;
- Ne pas déposer directement des parcelles ou des morceaux de peinture dans des enveloppes postales parce qu'il y a risque de fuite par les coins des enveloppes ou de contaminations croisées entre différentes pièces à conviction;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@mssp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@mssp.gouv.qc.ca).

## **Plastiques et caoutchouc**

#### **EXEMPLES :**

- Emballages divers : sac de plastique, sacs à ordures, pellicule, attache;
- Objets brisés lors d'accidents automobiles : moulures, pare-chocs, enjoliveurs, lentilles de phares.

#### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

- Identification du type de plastique ou de caoutchouc;
- Reconstitution d'un objet de plastique ou de caoutchouc à partir de fragments trouvés à des endroits différents;
- Lien entre deux échantillons de plastique ou de caoutchouc (mêmes caractéristiques).

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

Aucune.

#### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

- Placer chaque sorte de plastique et de caoutchouc dans un contenant séparé;
- Prélever autant d'échantillons de référence qu'il y a de sortes possibles de plastique et de caoutchouc.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Contenant rigide;
- Sac en plastique.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Éviter que d'autres bris des fragments de plastique se produisent durant le transport.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca).

## Ruban gommé

### EXEMPLES :

Ruban transparent, d'électricien, à masquer, à conduits, décalques, attaches diverses.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Type de ruban gommé;
- Reconstitution de longueurs de ruban gommé à partir de fragments trouvés à des endroits différents;
- Reconstitution par juxtaposition des bordures déchirées ou découpées avec un rouleau de référence;
- Lien entre deux échantillons de ruban gommé (mêmes caractéristiques);
- Similitudes de « modus operandi ».

### ATTENTION :

L'utilisation des substances chimiques pour la recherche d'empreintes peut mener à une détérioration de certains types de ruban. Consulter un spécialiste en Chimie pour plus d'informations.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Si le ruban gommé est collé à un objet, ne pas tenter de le décoller;
- Placer chaque type de ruban gommé (ou chaque objet sur lequel des fragments de ruban gommé sont collés) dans un contenant séparé;
- Prélever autant d'échantillons de référence (rouleau au complet, s'il y a lieu) qu'il y a de types possibles de ruban gommé;
- Éviter que les fragments de ruban gommé se collent les uns aux autres ou collent au matériel de transport, en utilisant, par exemple, un protège document transparent.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Sac en plastique.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@mssp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@mssp.gouv.qc.ca).

## Fibres

### EXEMPLES :

Fibres de fil, de tissus, de cordelette, de corde, de câble.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Fibres naturelles ou synthétiques;
- Type de fibres;
- Couleur des fibres;
- Lien entre plusieurs échantillons (source commune);
- Lien entre un échantillon et un textile particulier.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Prélever les fibres uniquement s'il n'est pas possible d'acheminer l'échantillon sur son support.

Par exemple.

- Fibres sur le toit d'un véhicule : prélever les fibres;
- Fibres sur un couteau : acheminer le couteau au LSJML.

### Il faut :

- Porter des gants à usage unique;
- Prélever les fibres avec une petite pince propre. Vérifier la propreté de la pince avant chaque prélèvement;
- Mettre chaque échantillon sur une feuille de papier. Replier la feuille de papier de manière à emprisonner l'échantillon;
- Mettre chaque feuille de papier dans un contenant propre différent;
- Sceller le contenant;
- Autre technique de prélèvement pour une petite quantité de fibres : utiliser un morceau de ruban adhésif transparent (consulter la [fiche technique no.8](#) du Service de la Chimie pour obtenir les détails de prélèvement et le matériel adéquat). Une fois la fibre fixée, coller le morceau de ruban adhésif sur une pochette protectrice en plastique transparent ou sur un acétate. Cette technique est une technique de prélèvement et non pas d'échantillonnage.

### ATTENTION :

Dans la plupart des cas, il n'est possible de récupérer que de très petites quantités de fibres. Par conséquent, il faut transmettre au LSJML la pièce complète pour l'examen en protégeant la zone intérêt.

Les débris étrangers collés sur les pièces à conviction peuvent avoir une valeur probante. Il faut alors transmettre au LSJML l'échantillonnage au complet dans les meilleures conditions possibles.

Dans les cas d'agression sexuelle, transmettre les vêtements portés par la victime et/ou par le suspect au moment de l'agression présumée (voir section [Textiles](#)).

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac en plastique avec fermoir intégré (avec une feuille de papier repliée de la façon décrite dans la section méthode de prélèvement);
- Flacon en plastique (avec une feuille de papier repliée de la façon décrite dans la section méthode de prélèvement).

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

S'assurer que le contenant ne s'ouvrira pas pendant le transport.

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel [au lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca](mailto:au_lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca).

## Textiles

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination du point d'impact ou de contact entre un objet et un vêtement;
- Cause d'un dommage (coupure, déchirure, bris de couture);
- Identification d'un textile;
- Comparaison de textiles, cordes, etc;
- Comparaison de boutons;
- Complémentarité de pièces;
- Établir un contact entre des textiles.

#### ATTENTION :

Dans les cas de demande pour établir un contact entre deux personnes, transmettre les vêtements portés par la victime et par le suspect connu au moment de l'agression présumée, dans des sacs séparés et scellés.

Faire connaître au spécialiste en Chimie la localisation des blessures principales de la victime et toute information pertinente à l'expertise.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Manipuler le moins possible ou avec précaution;
- Éviter de secouer le textile;
- Sur les lieux, mettre chaque textile dans un contenant propre différent;
- Sceller le contenant.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Deux sacs en papier (sac dans un sac), bien fermés et scellés;
- Boîte en carton;
- Sac en plastique (seulement si le textile est bien sec);
- Pour les cas de contact entre des items textiles, dès la saisie des items, s'assurer de bien fermer et sceller les contenants pour éviter toute contamination secondaire.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

S'assurer que le contenant ne s'ouvrira pas pendant le transport.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca).

## Verre

### EXEMPLES :

Vitre, pare-brise, bouteille, miroir, lentille de lunette, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification du type de verre;
- Lien entre deux échantillons de verre;
- Détermination de la direction de la force appliquée lors du bris d'une fenêtre;
- Reconstitution d'un objet de verre à partir de fragments trouvés en des endroits différents.

### ATTENTION :

Prélever autant d'échantillons de verre témoin qu'il y a de sortes de verre brisé.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune quantité minimale (ex. : sur les vêtements d'un individu qui aurait brisé un panneau de verre, des particules infimes peuvent se retrouver entre les fibres textiles, dans les poches ou dans une couture. L'examen en laboratoire permet souvent de retrouver d'infimes éclats de verre).

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer chaque sorte de verre dans un contenant séparé;
- Dans le cas des fragments de verre qui se trouvent sur des chaussures ou sur des vêtements, ne pas extraire de fragments de verre, mais plutôt apporter les vêtements ou les chaussures;
- Emballer les chaussures ou les vêtements séparément dans des contenants propres;
- Prélever autant d'échantillons de verre témoin qu'il y a de sortes possibles de verre :
  - S'il y a trois vitres brisées, il faut un échantillonnage de chaque vitre (plusieurs fragments);
  - Si la fenêtre est à double vitrage, il faut prélever le verre intérieur et le verre extérieur;
  - Si l'échantillon provient d'un pare-brise, identifier le côté extérieur et intérieur lors du prélèvement.

- Dans le cas de la détermination de la direction de la force qui a causé le bris d'une vitre, il faut pouvoir reconstituer la vitre :
  - La vitre brisée devrait nous parvenir dans son cadre en ayant les côtés intérieur et extérieur du panneau de verre identifiée;
  - Les fragments qui seront détachés devront être recueillis tout en indiquant bien l'endroit (intérieur ou extérieur du bâtiment) où ils ont été retrouvés. Éviter que d'autres bris surviennent durant le transport ou lorsque la vitre est retirée de la fenêtre.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Contenant rigide approprié aux dimensions des fragments de verre.

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Éviter que d'autres bris des fragments de verre se produisent durant le transport, surtout lorsqu'une reconstruction de l'objet de verre est nécessaire;
- Apposer une étiquette autocollante sur l'emballage (ex : fragile, verre, etc) afin d'éviter d'autres bris;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Chimie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca).



# Documents

## Analyse comparative d'écrits manuscrits et/ou de signatures

### EXEMPLES :

Écrits anonymes, lettres de menaces, chèques, testaments, factures, contrats, comptabilité, baux, carnets de stupéfiants, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification ou exclusion du scripteur d'un écrit ou d'une signature, paraphe, chiffres;
- Authenticité ou non authenticité (calque, imitation, déguisement) d'un écrit ou d'une signature;
- Groupement d'écrits ou de signatures.

### QUANTITÉ MINIMALE :

Le plus possible, soit suffisamment pour vérifier l'échelle de variation des écrits ou signatures d'un scripteur. Pour l'analyse de signatures, un minimum de dix (10) signatures sur des documents différents est souhaitable. Selon la complexité, des signatures supplémentaires pourraient être demandées. En cas de doute, contacter la personne de garde en Documents.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

#### Il faut :

- Si les documents requièrent une analyse d'empreintes digitales auprès de la Sûreté du Québec :
- Manipuler les documents avec des gants à usage unique;
- Inscrire clairement « empreintes digitales » sur la demande d'expertise et sur les enveloppes ou sacs concernés avant d'insérer les documents, pour éviter d'ajouter des écrits latents sur les pièces;
- Transmettre ces documents au Service des Documents du LSJML avant la recherche d'empreintes digitales, celle-ci réduisant les examens possibles;
- Pour la recherche d'empreintes faite par la SQ, soumettre la demande d'expertise avec le formulaire SQ-o-309 (demande de recherche d'empreintes digitales);
- En l'absence du formulaire SQ-o-309, ou si le corps policier est autre que la SQ, les documents où la recherche d'empreintes est requise seront retournés au demandeur.

### ATTENTION :

Les résultats d'une analyse comparative d'écritures et de signatures dépendent essentiellement :

- Du type de document en litige (écrits déguisés vs spontanés);
- De la qualité (originaux vs reproductions);
- Et de la qualité et quantité des documents de comparaison soumis (originaux, comparables, contemporains, suffisants).

S'il n'y a pas de spécimen de comparaison disponible et dans le cas où il y a plus d'un document en litige, une analyse que l'on désigne sous le nom de « groupement » peut être effectuée. Il s'agit alors de déterminer si les écrits émanent d'un seul et même scripteur (ex. : cas de lettres de menaces, de lettres anonymes, de comptabilité de stupéfiants) ou de plusieurs scripteurs, et d'en faire des groupements.

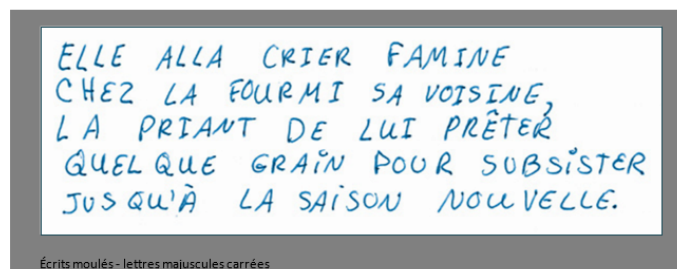
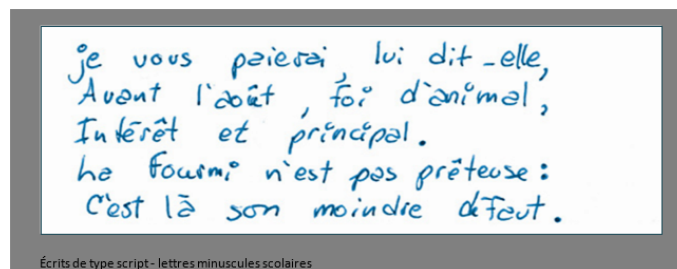
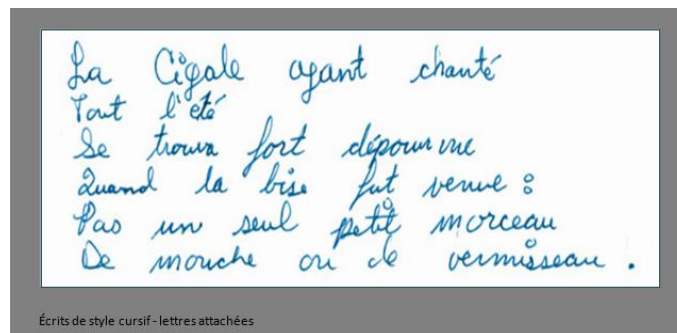
- Soumettre les documents originaux (documents en litige et spécimens de comparaison). Les photocopies sont acceptées si l'original n'existe plus et si elles sont de bonne qualité. Toutefois certaines réserves pourraient être apportées aux conclusions.



Exemple de qualité inacceptable

- Selon le style d'écriture apparaissant sur le ou les documents en litige, soumettre des spécimens présentant un style comparable. Ex.: écriture cursive comparée avec écriture cursive, écriture en lettres moulées comparée avec écriture en lettres moulées, écriture de type script avec écriture de type script, signature (au même nom et de même style) comparée avec signature (au même nom et de même style), paraphe (initiales) avec paraphe, chiffres avec chiffres.

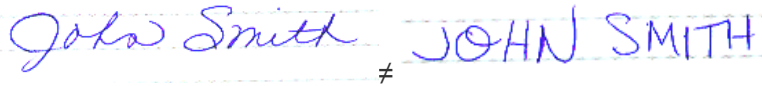
Exemples de type d'écriture :



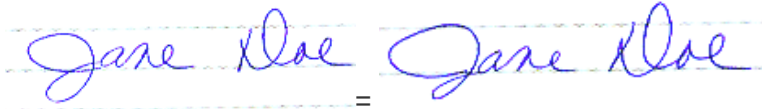
Exemples de comparaison :



Pas homonyme. Utile, mais insuffisant



Cursif vs moulé : pas comparable



Comparable

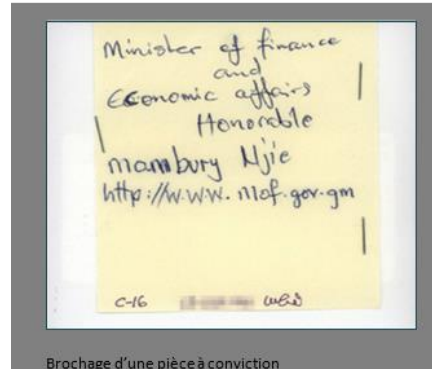
- Autant que possible, soumettre les spécimens de comparaison suivants :
  - Spécimens spontanés: rédigés dans le cours normal des activités sociales ou professionnelles d'un individu (ex. : correspondances, agendas, notes de cours, chèques, comptes rendus, cartes de souhaits, route/itinéraire pour les livreurs, formulaires/ documents d'autres ministères, etc.). Ils doivent aussi, être contemporains à la date du document en litige, mais pas exclusivement. Particulièrement pour les écrits/signatures de personnes âgées, des échantillons variables dans le temps sont requis;
  - Spécimens sollicités: rédigés à la demande de l'enquêteur. Ceux-ci doivent reproduire aussi bien que possible les conditions de rédaction des documents en litige: style (cursif, moulé, script), format (chèque, facture de carte de crédit, carré de signature), type de papier (feuilles lignées ou non), instruments d'écriture. Contacter la personne de garde en Documents pour la confection d'une dictée.
- Soumettre des spécimens du/des plaignants (à des fins d'exclusion) et du/des suspects potentiels;
- S'assurer que les spécimens de comparaison émanent de la bonne personne, particulièrement lorsque des écrits sont saisis dans une résidence où il y a plus d'un résident.

Lorsque seuls des spécimens dictés sont disponibles :

- Pour l'écriture :
  - Effectuer plusieurs répétitions d'un texte avec mots, chiffres ou groupes de lettres comparables au litigieux (un paragraphe par feuille).
- Pour une signature homonyme :
  - Effectuer plus de 10 à 15 spécimens (une signature par feuille), idéalement de diverses dates.
- S'assurer d'être en présence du suspect ou du plaignant lors de la sollicitation des spécimens. Des spécimens reçus par la poste ne permettent pas de s'assurer de l'origine des spécimens.

## Il ne faut pas :

- Montrer le document litigieux au suspect;
- Montrer un exemple ou un modèle au suspect lorsque vous lui dictez un texte ou que vous lui demandez de produire des signatures;
- Mettre de côté des spécimens qui seraient les seuls disponibles, mais qui ne répondent pas parfaitement aux exigences ci-dessus mentionnées;
- Plier, brocher, altérer, écrire (surligneur ou flèche) ou apposer une étampe sur les écrits ou signatures litigieux;



Brochage d'une pièce à conviction

- Coller une étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.



Étiquette collée directement sur pièce

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Enveloppe de papier ou protecteur plastifié distinct pour chaque plaignant ou suspect et pour chacun des groupes de documents :
  - Documents en litige;
  - Spécimens spontanés;
  - Spécimens sollicités.
- Pour les documents sur support numérique, soumettre le/les documents (reproduction, PDF) sur une clé USB ou un CD. Les envois par courriels sont permis à condition qu'une demande via GDE ait été complétée et que les documents numériques/lots portent un numéro d'étiquette du LSJML.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- S'assurer de compléter les informations requises sur l'enveloppe/sac de pièce à conviction avant d'y insérer les documents afin de préserver l'intégrité des pièces.
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca).

## Appareils d'impression et documents imprimés

### EXEMPLES :

- Appareils d'impression : imprimante (d'ordinateur ou autre), machine à écrire, timbre de caoutchouc, sceau, protectographe;
- Textes : imprimés, dactylographiés, étampes de timbre de caoutchouc, impressions de sceau.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination du procédé d'impression (laser, jet d'encre, etc.);
- Lien entre un texte (ou une impression) et un appareil (ou un instrument);
- Détermination d'une origine commune entre plusieurs documents imprimés;
- Récupération d'un texte dactylographié à partir d'un ruban carbone usagé; Récupération de documents imprimés sur certains types d'imprimantes à ruban (pas d'analyse numérique).

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

#### Il faut :

- Soumettre les appareils ou les instruments avec les documents en litige ainsi que toutes les pièces s'y rattachant, tels :
  - Cartouches d'encre;
  - Têtes d'imprimantes (élément sphérique ou boule, marguerite);
  - Ruban carbone dans sa cassette, ruban correcteur;
  - Accessoires pouvant servir à produire des impressions (timbre de caoutchouc, sceau);
  - Livrets, CD et manuels d'instructions;
  - Fils d'alimentation et tout accessoire électrique/électronique.
- Prendre des spécimens imprimés par l'imprimante visée (minimum deux par appareil);
- Si les appareils ou les instruments ne peuvent être apportés au LSJML, prendre des spécimens de chacun des appareils ou de chacun des instruments en suivant ces directives :

- Prendre un spécimen de chacun des caractères (chacune des touches) : lettres majuscules et minuscules, chiffres et symboles, et un texte quelconque (ne pas taper un texte identique au texte en litige).
- Prendre plusieurs spécimens d'impression des timbres de caoutchouc et des sceaux;
- Noter ou documenter par photographie les marques, les modèles, les noms de compagnie et les numéros de série, inscrits sur l'appareil ou l'instrument.

#### **Il ne faut pas :**

- Modifier le réglage de l'appareil ou de l'instrument (sauf pour prendre des spécimens si la machine ou l'instrument ne peut être apporté au LSJML);
- Utiliser l'appareil plus qu'il ne le faut;
- Coller une étiquette directement sur un document ou de façon à nuire à l'impression. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document, ou sur le côté de l'appareil.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Appareil ou instrument : boîte en carton solide ou bac en plastique;
- Accessoire : sac en plastique (un accessoire par sac);
- Document imprimé : enveloppe ou sac scellé.

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- S'assurer que les appareils ou les instruments ne se dérèglent pas durant le transport (garder à l'horizontale);
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca).

## **Contrefaçon**

#### **EXEMPLES :**

Document d'identité, permis de conduire, chèque, certificat, etc.

#### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

- Détermination de la contrefaçon d'un document;
- Lien entre des documents contrefaits (origine commune);
- Modes d'impression ou autres procédés employés pour la confection du document;
- Si document authentique, déterminer la présence d'altération.

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer chaque document ou liasse de documents séparément;
- Faire parvenir des spécimens de comparaison (authentiques);
- Faire parvenir tout matériel pouvant avoir servi à la contrefaçon;
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur chaque enveloppe ou sac les contenant.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

Enveloppe ou sac scellé.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

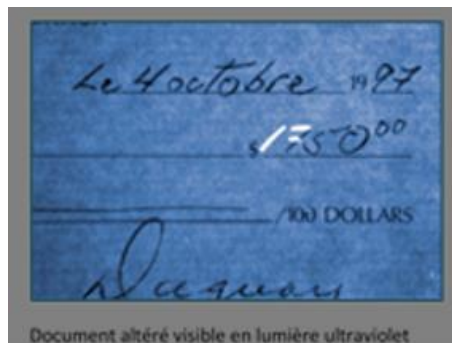
En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca).

# Documents altérés

## EXEMPLES :

Document d'identité, permis de conduire, chèque, contrat, reçu, testament, billet de loterie, enveloppe.



## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Détermination de l'altération d'un document;
- Détermination des procédés utilisés pour altérer le document;
- Déchiffrement des inscriptions originales.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Faire parvenir les documents ainsi que tout matériel ayant possiblement servi à falsifier les documents (tels que stylo, tampon encreur, liquide correcteur, instruments à découper, colle, machines à écrire, protectographes, etc.);
- Emballer chaque document séparément;
- Faire parvenir des spécimens authentiques pour comparaison;
- Manipuler les documents altérés le moins possible;
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur chaque enveloppe ou sac les contenant.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

Enveloppe ou sac scellé.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca).

# Documents coupés, déchirés, détachés, déchiquetés

## EXEMPLES :

Contrat, reçu, testament, morceaux de style « casse-tête » déchirés ou déchiquetés, chèque et son talon.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Reconstitution partielle ou complète d'un document;
- Lien entre un document ou une portion d'un document et un autre document;
- Origine d'une partie de document.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

- Faire parvenir toutes les parties des documents;
- Emballer chaque lot de documents séparément;
- Manipuler les documents le moins possible.

### Il ne faut pas :

- Tenter d'assembler les parties d'un document en utilisant du ruban adhésif ou un autre produit;

- Coller une étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Document : boîte, enveloppe ou sac scellé.

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Éviter que l'échantillon soit exposé à l'humidité.
- Dans les cas de grandes quantités de pièces à acheminer, contacter la personne de garde.
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca).

## **Documents endommagés**

#### **EXEMPLES :**

Documents détériorés par l'eau, brûlés, carbonisés (non en cendres) ou ensanglantés.

#### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

Déchiffrement total ou partiel d'un texte ou d'informations présentes sur un document endommagé.

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

N/A

#### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

##### **Il faut :**

- Documents ensanglantés ou détériorés par l'eau :
  - Emballer (sac en papier) et apporter en main propre au LSJML aussitôt que possible afin que l'on puisse les faire sécher convenablement. Si un délai est inévitable, congeler les documents en attendant.
- Documents brûlés ou carbonisés :
  - Manipuler avec soin (ne pas déplacer brusquement);
  - Glisser une surface rigide (carton) sous le document pour le soulever;
  - Déposer le document (supporté par le carton) dans une boîte;
  - Apporter délicatement en main propre au LSJML.
- Manipuler les documents le moins possible.

## Il ne faut pas :

- Poster les documents;
- Tenter de coller ni décoller les documents;
- Coller une étiquette directement sur un document. Plutôt, coller l'étiquette sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Afin d'éliminer tout risque de détérioration supplémentaire pendant le transport, appeler la personne de garde en Documents afin de convenir de la méthode la plus appropriée d'entreposage et de transport;
- Éviter d'entreposer les documents même pour une courte période;
- Apporter au LSJML le plus rapidement possible;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca).



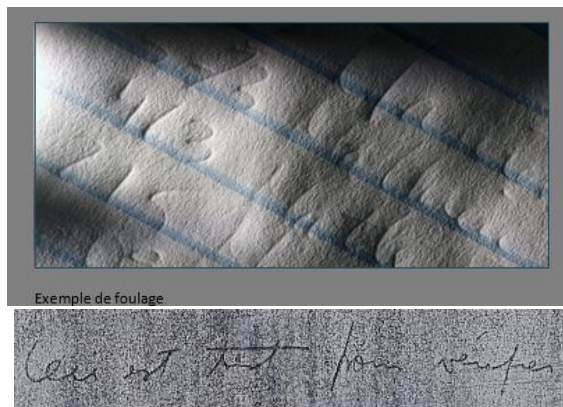
# Foulage/écrits latents

## EXEMPLES :

Lettres anonymes, de menaces, de suicide, carnets de chèques, tablettes à écrire, feuilles mobiles, comptabilité (trafic), etc.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Déchiffrement total ou partiel des écrits latents présents sur un document;
- Comparaison d'écrits ou de signatures déchiffrés;
- Groupement d'écrits ou de signatures déchiffrés.



Résultat de foulage

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

### Il faut :

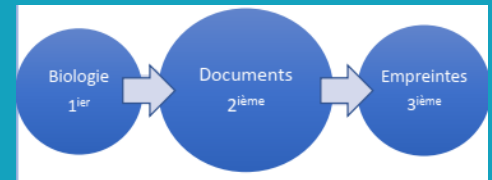
- Faire parvenir :
  - Les documents portant les écrits latents;
  - Tout autre document « support » (tablette à écrire, calepin, carnet, cahier, agenda, etc.) qui pourrait y être associé.
- Si en grand nombre, les séparer par endroit de collecte;
- Manipuler les documents avec des gants à usage unique et éviter le frottement;
- Coller l'étiquette de pièce sur l'enveloppe ou le sac contenant le document.

### Il ne faut pas :

- Tenter de faire ressortir le foulage en frottant un document à l'aide d'un crayon à mine ou toute autre méthode;
- Effectuer la recherche d'empreintes latentes avant les examens de foulage;
- Arracher une feuille de la tablette, du carnet ou autre support;

## ATTENTION :

Lorsque des analyses doivent être faites en ADN, en Documents (écrits latents - foulage et/ou analyses d'écrits manuscrits) et que des empreintes latentes doivent être recherchées sur des pièces à conviction/documents, la première analyse à être effectuée doit être celle de l'ADN, la seconde doit être en Documents et enfin, les empreintes latentes. Les techniques utilisées pour la révélation d'empreintes digitales détruisent le foulage présent sur un document.



Si d'autres expertises sur les pièces à conviction outre l'ADN sont nécessaires, le demandeur doit contacter au préalable la personne de garde du service visé afin de valider la séquence des expertises à effectuer.

Les pièces à conviction provenant de la Sûreté du Québec, où la révélation d'empreintes latentes est demandée, doivent être accompagnées du formulaire SQ-o-309. Après les expertises terminées au LSJML, les pièces seront récupérées par la SQ pour procéder à la recherche d'empreintes.

- Écrire, indiquer, surligner, apposer une flèche, près des écrits latents. Utiliser plutôt des petites languettes de type « post-it » de couleur;
- Écrire par-dessus un document, ce qui risquerait de produire un nouveau foulage, par exemple sur l'enveloppe de la pièce à conviction;
- Coller une étiquette directement sur un document.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Enveloppe matelassée scellée.

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Éviter de comprimer le document portant des écrits latents;
- S'assurer que les documents ne soient pas exposés à l'humidité;
- Lorsqu'en présence de résidus potentiels de stupéfiants dans/sur les pièces à conviction, s'assurer d'attendre la confirmation de Santé Canada avant de nous faire parvenir les exhibits ;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@mssp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@mssp.gouv.qc.ca).

## **Instruments d'écriture, encre**

#### **EXEMPLES :**

Stylo-bille, stylo-feutre, encre sur un document.

#### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

Attention : ces examens ne donnent pas de résultats catégoriques.

- Lien entre l'encre d'un instrument d'écriture et l'encre sur un document;
- Lien entre deux documents à partir de l'encre sur ceux-ci;
- Aucune datation d'encre.

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

N/A

#### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

- Emballer les instruments d'écriture et les documents dans des contenants distincts;
- Manipuler l'instrument d'écriture le moins possible;
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents ou instruments eux-mêmes, mais sur leur enveloppe ou sac.

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Enveloppe;
- Sac en plastique.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Éviter d'entreposer les documents pour une trop longue période;
- Ne pas exposer les documents au soleil ou à la lumière;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@misp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@misp.gouv.qc.ca).

## Papier

### EXEMPLES :

Page d'un livre, feuille d'une tablette, d'un contrat, d'un registre, d'un agenda, d'un calendrier, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Provenance du papier (livre, tablette, etc.);
- Lien entre deux documents à partir des caractéristiques du papier (résultats non-catégoriques).

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Emballer les documents dans des enveloppes distinctes;
- Manipuler le moins possible (éviter de plier ou d'endommager les documents);
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur leur enveloppe ou sac.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Enveloppe ou sac scellé.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Documents au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-documents@misp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@misp.gouv.qc.ca).

# Empreintes latentes

Le LSJML ne réalise aucune expertise sur les empreintes latentes. Les pièces à conviction destinées uniquement à la révélation d'empreintes digitales latentes ne doivent pas être acheminées au LSJML :

- Si la révélation d'empreintes latentes doit être faite par la Sûreté du Québec, communiquer avec leur Service d'identité judiciaire par téléphone au 514 596-7697;
- Les pièces à conviction destinées au LSJML et où la révélation d'empreintes latentes doit se faire à la Sûreté du Québec, doivent être accompagnées du formulaire SQ-o-309 lors de leur envoi au LSJML. Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service d'identité judiciaire de votre corps de police;
- Lorsque de l'ADN et des empreintes latentes doivent être recherchées sur des pièces à conviction, la première analyse à être effectuée doit être celle de l'ADN;
- Lorsque de l'ADN, des analyses en Documents (écrits latents - foulage et/ou analyses d'écrits manuscrits) et des empreintes latentes doivent être recherchées sur des pièces à conviction, la première analyse à être effectuée doit être celle de l'ADN et la seconde doit être en Documents. Les techniques utilisées pour la révélation d'empreintes digitales détruisent le foulage présent sur un document;
- Si d'autres expertises sur les pièces à conviction outre l'ADN sont nécessaires, le demandeur doit contacter au préalable un professionnel du service visé afin de valider la séquence des expertises à effectuer.

# Explosions et incendies

## Explosion

### *Débris d'explosion (mélange de gaz ou de vapeur)*

#### EXEMPLES :

Parties de bouteille de propane, de réservoir de gaz naturel, valves, système de chauffage au gaz, etc.

#### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Détermination des causes de l'explosion.

#### QUANTITÉ MINIMALE :

- Pour les échantillons solides : Envoyer une bonne quantité d'échantillon, si possible. Par exemple : remplir à moitié une canette de quatre litres de débris, de gravier de terre ou encore envoyer un morceau de tapis ou de plancher de plusieurs centimètres carrés;
- Pour les échantillons liquides : Envoyer un minimum de 5 mL, si possible.

#### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- À la suite d'explosion d'un mélange de gaz ou de vapeur, communiquer avec la personne de garde en Explosions du LSJML;
- Explosion résultant d'une accumulation de gaz dans l'air : il est difficile de faire des prélèvements de gaz par les moyens généralement disponibles, il faut alors :
  - Porter des habits et des gants de travail recouverts de gants à usage unique;
  - Identifier une ou des bouteilles ayant contenu du gaz;
  - Vérifier l'étanchéité des conduites de gaz;
  - Vérifier le bon fonctionnement des appareils au gaz impliqués;
  - Prélever les pièces pertinentes.
- Explosion résultant d'une accumulation de vapeur dans l'air : il est possible de retrouver le liquide ayant généré ces vapeurs, il faut alors :
  - Porter des habits et des gants de travail recouverts de gants à usage unique;
  - Repérer l'origine du déversement ou du site d'évaporation (le repérage peut se faire à l'odeur; soulever les débris tombés si nécessaire);
  - Prélever le liquide lui-même ou le matériel sur lequel a eu lieu le déversement;
  - Effectuer un seul prélèvement par contenant;
  - Ne rien ajouter dans le contenant, ni eau, ni étiquette, ni gant.

#### CONTENANT RECOMMANDÉ:

Attention : Seuls les contenants ci-dessous sont [conformes](#).

- Pour les pièces solides :
  - Sac 100% en nylon de type « Arson », refermé en col de cygne avec attache autobloquante.
- Pot métallique de type « peinture » sans revêtement intérieur;

- Pot en verre de type « Mason » (couvercle et bague de serrage indépendants);
- Pour les liquides :
  - Éprouvette en verre (non en plastique) avec bouchon en téflon (PTFE). Doit être emballée ensuite dans l'un des trois contenants pour solide;
  - Pot en verre de type « Mason » (couvercle et bague de serrage indépendants);
  - Canette métallique Pot métallique de type « peinture » sans revêtement intérieur.
- S'assurer de l'étanchéité du contenant.

#### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction et liquides, dans les plus brefs délais, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#);
- Pour les liquides :
  - Les garder au frais si possible et ne pas exposer au soleil ou à la chaleur;
  - Éviter les endroits fermés tels un réfrigérateur ou une armoire non ventilée;
  - Les lois fédérales interdisent l'envoi de liquides inflammables par avion.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Explosions au 514 873-3301.

## Explosifs (bombes)

#### EXEMPLES :

Explosif, bombe, mécanisme de mise à feu, débris d'explosion, etc.

#### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification du type d'explosif;
- Identification du type d'amorce;
- Identification du mécanisme de mise à feu;
- Lien entre divers événements.

#### QUANTITÉ MINIMALE :

- Émulsion : environ 5 g;
- Tout autre explosif violent, poudre propulsive ou composition pyrotechnique : environ 1 g.

#### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- À la suite d'une explosion, d'un appel à la bombe ou de la découverte d'un colis suspect :
  - Délimiter un grand périmètre de sécurité et en assurer la protection;

#### ATTENTION :

Toute matière explosive pyrotechnique ou pièce susceptible de contenir une matière explosive, les détonateurs électriques, non-électriques ou à mèche qui n'ont pas explosés ne peuvent pas être apportés au LSJML.

Les techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec ou du Service de police de la Ville de Montréal sont les seules personnes autorisées à manipuler et à apporter ces types de prélèvements au LSJML après avoir discuté avec la personne de garde en Explosion, si nécessaire.

- Ne pas tenter de neutraliser, de détruire, ni de transporter les explosifs.

Communiquer immédiatement avec les techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec ou du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) :

- Sûreté du Québec - Service de la criminalistique :  
Région Ouest : 514-208-0764 | Région Est : 418-670-4957
- Si vous ne rejoignez ni l'un ni l'autre contacté le CVCO (Centre de Vigie et de Coordination Opérationnelle) au 514-598-4222 et demandé à rejoindre les techniciens en explosifs.
- SPVM - Groupe tactique d'intervention (GTI) : 514 280-3080

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ:**

Attention : Seuls les contenants ci-dessous sont [conformes](#).

- Sac 100% en nylon de type « Arson », refermé en col de cygne avec attache autobloquante;
- Pot métallique de type « peinture » sans revêtement intérieur; Pot en verre de type « Mason » (couvercle et bague de serrage indépendants);
- Pour certains explosifs solides (non altérés) : sac de type « Secure-Pak », sac de plastique « Ziploc ».

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

L'entreposage et le transport des explosifs se font par les techniciens spécialisés en explosifs de la SQ et du SPVM.

Compléter la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Explosions au 514 873-3301.

# Incendie

## *Débris pour la recherche d'accélération (prélèvement de solides ou de liquides)*

### EXEMPLES :

Terre et sable, papiers et cartons, quarts-de-rond et plinthes, vêtements, coussins et bourrures, tapis et sous-tapis, etc.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Présence ou absence d'un liquide inflammable ou combustible et d'un solvant soluble à l'eau;
- Identification du type de liquide inflammable ou combustible et du type de solvant soluble à l'eau;
- Identification des propriétés physico-chimiques du liquide ou du solvant lorsque pertinent.

### QUANTITÉ MINIMALE :

- Pour les échantillons solides :
  - Envoyer une bonne quantité d'échantillons, si possible. Par exemple, remplir à moitié une canette de quatre litres de débris, de gravier de terre ou encore envoyer un morceau de tapis ou de plancher de plusieurs centimètres carrés;
  - Envoyer un minimum de 5 mL, si possible.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélèvement de liquides :
  - Toujours vérifier s'il y a la présence du contenant ayant servi au transport ou au déversement du liquide inflammable. Si le contenant est retrouvé et qu'il contient du liquide, transvider environ 5 mL de ce liquide dans un contenant recommandé. De plus, si le contenant est étiqueté, envoyer les informations pertinentes au LSJML (type de liquide, nom et marque du produit, composition, photo(s) du contenant). Envoyer le contenant lui-même seulement si nécessaire ou s'il est vide;
  - L'analyse des huiles additives et lubrifiantes (hors-bord, tondeuse, etc.) se fait sur demande.

### ATTENTION :

Attention à la contamination des prélèvements.

Si des planchers, des armoires, des murs, etc., doivent être découpés, ne pas utiliser de scie à chaîne, mais des hachettes, des ciseaux à bois ou outils électriques (bien nettoyer les outils entre chaque prélèvement).

Ne jamais approcher une génératrice à essence de l'endroit où des prélèvements doivent être exécutés.

Toujours bien nettoyer à l'eau chaude et savonneuse ou envelopper d'un gant à usage unique les outils (pelles et autres outils), entre les prélèvements effectués à différents endroits sur une scène d'incendie.

Toujours bien nettoyer tous ces items à l'eau chaude et savonneuse après chaque examen de scènes d'incendie.

S'assurer de nettoyer correctement l'extérieur des contenants après les avoir remplis de débris.

Ne pas jeter les gants à usage unique dans les contenants pour expertise.

Ne pas transvider de pétrole dans un immeuble.

- Prélèvement de solides :
  - Emballer adéquatement, de sorte à éviter les bris du contenant par les clous, vis, coins, etc.

**Il faut :**

- Repérer l'endroit où le déversement de l'accélérant a eu lieu;
- Prélever le liquide lui-même et/ou le matériel sur lequel a eu lieu le déversement (substrat);
- S'assurer de fouiller pour prélever le bon échantillon, c'est-à-dire repérer le foyer principal de l'incendie et soulever les débris tombés si nécessaire;
- Effectuer un seul prélèvement par contenant.

**Il ne faut pas :**

- Ajouter quelque chose dans le contenant, ni eau, ni étiquette, ni gant.

**CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Attention : Seuls les contenants ci-dessous sont [conformes](#).

- Pour les pièces solides :
  - Sac 100% en nylon de type « Arson », refermé en col de cygne avec attache autobloquante;
  - Pot métallique de type « peinture » sans revêtement intérieur; Pot en verre de type « Mason » (couvercle et bague de serrage indépendants).
- Pour les liquides :
  - Éprouvette en verre (non en plastique) avec bouchon en téflon (PTFE). Doit être emballée ensuite dans l'un des trois contenants pour solide;
  - Pot métallique de type « peinture » sans revêtement intérieur.
- À proscrire :
  - Sac à ordures;
  - Sac de plastique de type « Ziploc » ou autre;
  - Sac de type « Secur-Pack »;
  - Tout contenant en plastique ou caoutchouté à l'exception des sacs de type « Arson » en nylon;
  - Sac en papier;
  - S'assurer de l'étanchéité du contenant;
  - Ne jamais réutiliser un contenant qui a déjà servi.

**ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Emballer adéquatement, de sorte à éviter les bris du contenant par les clous, vis, coins, etc;
- Garder au frais si possible et ne pas exposer le prélèvement au soleil ou à la chaleur;
- Éviter les endroits fermés tels un réfrigérateur ou une armoire non ventilée;
- Les lois fédérales interdisent l'envoi de liquides inflammables par avion;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Incendies au 514 873-3301.

## *Pièces d'équipement*

### **EXEMPLES :**

Extincteurs chimiques, détecteurs de fumée, boutons de contrôle, appareils électriques, briquets, etc.

### **RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :**

- État sommaire de fonctionnement et d'usage des pièces;
- Présence de court-circuit.

### **QUANTITÉ MINIMALE :**

N/A

### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

- Photographier les pièces en place avant de les prélever;
- Prélever toutes les composantes telles quelles sans les actionner ou les endommager davantage.

### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Pièces volumineuses, sales ou tranchantes : boîtes de carton solides;
- S'il n'y a pas de danger de blessure lors de la manutention : sacs en plastique ou en papier;
- Emballer dans du papier d'aluminium les morceaux friables;

### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

Emballer la pièce correctement pour éviter tout dommage lors du transport. Si nécessaire, utiliser des enveloppes bulles ou sécuriser la pièce en place dans un contenant approprié à l'aide de papier, papier de soie ou bulle en plastique.

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Incendies au 514 873-3301.

### **ATTENTION :**

Si le problème est complexe, ne rien toucher, et communiquer avec la personne de garde en Explosion.

La présence d'un court-circuit sur une pièce ou un fil n'est pas en soi une preuve de cause d'incendie.

Faire examiner la scène est souvent plus recommandable que de faire examiner une pièce (éviter de causer des préjudices civils).

## Substances chimiques ou inflammables

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Présence de la substance dans l'échantillon;
- Conditions favorables pour l'ignition spontanée;
- Identification de la substance ou d'une de ses composantes spécifiques;
- Comparaison de la substance avec divers échantillons;
- Évaluation de l'inflammabilité d'une substance ou d'un tissu.

#### ATTENTION :

Toutes sortes de substances peuvent être analysées. Dans le doute, appeler la personne de garde en Incendie, avant de prélever.

Dans certains cas, une très petite quantité d'échantillons peut suffire

### QUANTITÉ MINIMALE :

- Pour les échantillons solides :
  - Envoyer une bonne quantité d'échantillons, si possible. Par exemple, remplir à moitié une canette de quatre litres de débris, de gravier ou de terre ou encore éviter d'envoyer des bouts de tapis de quelques centimètres carrés.
- Pour les échantillons liquides :
  - Envoyer un minimum de 5 mL, si possible.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélever le liquide lui-même, si possible;
- Soumettre le substrat contenant la substance tel quel. Par exemple : chiffon, mouchoir en papier, tissu, cigarette; s'il s'agit d'un mur ou d'un meuble, le découper, si nécessaire;
- Si impossible, essuyer la substance avec un mouchoir en papier ou un écouvillon;
- Soumettre également un substrat « Blanc »;
- Envoyer un échantillon non carbonisé dans le cas d'un test d'inflammabilité.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Attention : Seuls les contenants ci-dessous sont [conformes](#).

- Substances chimiques corrosives ou inconnues : contenants en verre de type « Mason » ou éprouvette en verre, avec bouchon en téflon (PTFE). Emballer ensuite dans un sac « Arson » 100 % nylon, un pot métallique sans revêtement ou un pot « Mason »;
- Substances chimiques corrosives ou inconnues imbibant une pièce de grand format (vêtements, planchers, bidon, etc.) :
  - Emballer la pièce de grand format dans un sac à ordures ou un bac de polyéthylène (PET, HDPE, LDPE, symbole de recyclage 1-2 & 4) et si possible l'emballer ensuite dans un sac « Arson ».
- Dans le cas d'un test d'inflammabilité, la pièce peut être envoyée dans tout contenant jugé adéquat, si aucune autre évaluation ne doit être faite sur la pièce en question.

À proscrire :

- Sac de plastique de type « Ziploc » ou autre;
- Sac de papier, enveloppes;
- Sac de type « Secur-Pak ».

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Incendies au 514 873-3301.



# Imagerie

## Médias numériques, fichiers photo ou vidéo

### EXEMPLES :

CD, DVD, clefs USB, cartes mémoires, systèmes d'enregistrements vidéo numériques, disques durs externes, disques de type SSD, caméras photo ou vidéo.

### ATTENTION :

Le LSJML ne réalise pas d'expertises audio.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Capture d'images individuelles provenant de CD/DVD/cartes mémoire/disques dur/clef USB contenant une séquence vidéo;
- Capture d'images fixes provenant d'un système de surveillance vidéo;
- Réalisation d'images imprimées à partir de captures numériques (enregistrements) vidéo;
- Capture d'image de suspect ou de véhicule suspect à partir d'un enregistrement vidéo;
- Récupération d'informations visuelles sur médias en apparence effacés ou formatés;
- Éclaircissement d'images sombres et augmentation de la netteté ;
- Amélioration poussée d'images;
- Transposition d'information contenue dans les pièces à conviction en fichiers visualisables;
- Conversion de fichier vidéo à un standard visualisable;
- Mise à l'échelle d'images photographiques dans le but d'établir des comparaisons;
- Travail d'interprétation visuelle (nettoyage, insertion et superposition d'images).

### QUANTITÉ MINIMALE :

Une pièce à conviction par demande d'expertise.

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélever les séquences vidéo ou les fichiers photographiques selon les standards garantissant la plus haute résolution et la meilleure qualité possible d'images;
- S'assurer de réaliser une copie conforme en tout point à l'original de la plus haute qualité possible;
- S'il n'est pas possible de créer une copie de travail, saisir le système d'enregistrement (disques durs) contenant les fichiers;
- Prélever également les pistes vidéo natives ainsi que les logiciels permettant la visualisation des fichiers.

### Il faut :

- Faire parvenir une copie conforme du média d'enregistrement original;
- Apposer les étiquettes sur les emballages de pièces à conviction et non sur le disque ou le média lui-même (ex : sacs de plastique, enveloppe, coffrets de DVD, étuis, etc); Indiquer sur la demande d'expertise une description de la zone d'intérêt, la date et, surtout, l'heure de l'événement à la seconde près.

### Il ne faut pas :

- Ne jamais coller d'étiquette directement sur le média lui-même.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac de plastique;
- Étui pour CD/DVD ou carte média;
- Enveloppe capitonnée;
- Carton de renfort;
- Boîte de carton fort.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver les pièces à conviction de l'humidité et de la chaleur;
- Préserver des champs magnétiques intenses (aimants, solénoïdes);
- Éviter les chocs;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service d'Imagerie au 514 873-3301.

# Photographies conventionnelles imprimées, pellicules photographiques

## EXEMPLES :

Prise de vue spécialisée de pièces à conviction, pellicules photographiques développées ou non, négatif ou positif, tirages photographiques, diapositives, ruban film 8, 16, 35 mm.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Amélioration d'images sous ou surexposées;
- Reconstitution d'images endommagées superposées ou sur imprimées;
- Numérisation et rehaussement de documents photographiques ou imprimés;
- Caviardage de zones sensibles d'images (masquage d'informations);
- Travail d'assemblage visuel de documents sectionnés, déchirés ou superposables;
- Obtention de tirages photos à partir de pellicules;
- Agrandissement de sections d'images ou de négatifs;
- Prise de vue photographique complexe haute résolution de pièces à conviction;
- Mise à l'échelle d'image photographique dans le but d'établir des comparaisons.

## ATTENTION :

Le Service de l'Imagerie n'émet pas de conclusions sur les demandes de correspondance entre une photo soumise et les images obtenues d'une pièce à conviction analysée (ex. : demande d'identifier une personne en comparant une photo et l'image d'un suspect apparaissant sur une bande vidéo.)

Le Service de l'Imagerie va par contre tout mettre en œuvre pour présenter les meilleures images finales possibles selon les informations fournies afin de permettre au demandeur d'expertise d'en tirer les conclusions évidentes.

## QUANTITÉ MINIMALE :

- Un rouleau ou un feuillet de pellicule par numéro de pièce à conviction;
- Un groupe de photographies du même thème par numéro de pièce à conviction.

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- En cas d'incertitude, ne pas tenter d'extirper la pellicule de l'appareil photo. Envoyer le tout tel quel;
- Identifier la marque et le modèle de l'appareil de prise de vue ainsi que sa lentille;
- Porter des gants à usage unique pour manipuler de vieilles photographies;
- Protéger la surface délicate de chacune des photographies à l'aide d'une feuille de papier intercalaire.

## Il faut :

- Les négatifs doivent être séparés les uns des autres à l'aide d'une feuille de papier blanche ou d'une pochette plastique prévue à cet effet.

## Il ne faut pas :

- Ne pas apposer d'étiquette sur la photo, les pellicules ou directement sur les pièces à conviction.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Mettre les cassettes (pellicules) dans des contenants rigides (capsules pour films);
- Protéger les tirages (photographies) dans des enveloppes de papier renforcées avec du carton rigide;
- Placer les pièces dans des sacs de plastique à l'abri de l'humidité;
- Protéger toute pellicule (film) non développé de la lumière (contenant de plastique opaque) et éviter la chaleur.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Préserver de la lumière, de l'humidité et de la chaleur;
- Conserver les pellicules non développées au réfrigérateur de préférence;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service d'Imagerie au 514 873-3301.

# Recommandations concernant la prise de vue photographique à des fins de comparaison

## EXEMPLES :

Une prise de vue photographique par un corps de police, qui servira à comparer une photo de scène ou d'une pièce à conviction avec une marque, une trace ou un autre objet soumis au LSJML.

### ATTENTION :

Prendre note que le Service de l'Imagerie procède à la mise à l'échelle des images soumises en expertises par les corps de police à des fins de comparaison. Il est important que ces photographies soient de haute qualité (résolution) et comportent les échelles de mesures nécessaires à leur reproduction grandeur nature.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Tirage photographique de grandeur nature;
- Impression d'images à perspective corrigée (perpendiculaire);
- Numérisation de documents imprimés;
- Prise de vue photographique complexe haute résolution de pièces à conviction;
- Mise à l'échelle d'image photographique dans le but d'établir des comparaisons.

## QUANTITÉ MINIMALE :

Une pièce à conviction par photographie.

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :



- Disposer la règle de façon à ne pas masquer la zone d'intérêt, en laissant de l'espace entre celles-ci (illustré ci-dessus par les traits orange);
- Positionner la caméra le plus perpendiculairement possible à la zone d'intérêt;
- Utiliser une lentille dont la focale est supérieure à 50 mm;



- Cadrer l'image de façon à laisser un espace autour de la règle (illustré ci-dessus par les traits orange) et positionner la zone d'intérêt au centre de l'image.

## Il faut :

- Utiliser une règle équerre 15 x 30 cm ou 5 x 5 cm approuvée lors de la prise de vue d'objets à documenter à l'échelle.



- [Lightning Powder Bureau Scales, Set of 2 Model 6-3880, SKU 1005953](#) ;
- [Lightning Powder ABFO No. 2 Photomacrographic Scale Model 6-3875, SKU 100595](#).



- Celle-ci doit être présente dans l'image au même niveau que la zone d'intérêt, donc surélever la réglette au besoin.

## Il ne faut pas :

Utiliser des objets communs (paquets de cigarettes, stylos, rubans en tissus, cartes de crédit) à titre de référence de grandeur.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

Faire suivre les fichiers photographiques selon les normes de vos services (clef USB ou CD/DVD)

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Un groupe de photographies du même objet doit être regroupé sous un même numéro d'étiquette de pièce à conviction;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec le Service d'Imagerie au 514 873-3301.

# Médecine légale

## Corps humain

### ATTENTION :

Le corps est sous la responsabilité du coroner. C'est lui qui décide de l'acheminer ou non au LSJML pour autopsie. Une entente entre le Bureau du coroner et le LSJML précise quels cas doivent habituellement être autopsiés dans ses laboratoires ou dans un centre hospitalier. Si l'enquêteur a des motifs sérieux pour que l'autopsie soit pratiquée au LSJML plutôt que dans un centre hospitalier, il doit en discuter avec le coroner.

Si on veut tenter de prélever les empreintes digitales de l'agresseur sur la peau de la victime ou sur des objets entourant certaines parties du corps, éviter de réfrigérer le corps et en aviser clairement le transporteur, le préposé à la morgue et le personnel du LSJML aux salles d'autopsie.

Pour les cas venant de régions éloignées de Montréal et devant y retourner, le coroner peut demander un rendez-vous. Il doit alors communiquer avec les préposés à la morgue pour faire les arrangements nécessaires par téléphone (1 888 CORONER) ou par courriel ([clientele.coroner@coroner.gouv.qc.ca](mailto:clientele.coroner@coroner.gouv.qc.ca)).

Si des expertises d'identification sont nécessaires, le corps doit rester à la morgue de Montréal tant que l'identification n'a pas été établie à la satisfaction du coroner.

Si des expertises radiologiques de comparaison doivent être faites avec des radiographies faites du vivant de la victime, envoyer les radiographies originales et non des copies.

Les prélèvements effectués en salle d'autopsie seront acheminés, en respectant la chaîne de possession, directement par le personnel des salles d'autopsie aux autres directions du LSJML, sans l'intervention des policiers.

### IMPORTANT :

Sur sa requête (Formule 1), le coroner doit entre autres :

- Indiquer si l'identité de la victime est confirmée ou non. Si des expertises doivent être effectuées pour confirmer l'identité, indiquer clairement la nature des documents de comparaison qu'il compte envoyer (dossier dentaire, radiographies ante-mortem, etc.) ainsi que leur provenance (nom et adresse du dentiste, de la clinique, de l'hôpital ou de l'institution);
- Inscrire le nom de l'enquêteur, de son service de police et le numéro d'événement;
- Inscrire les motifs de la demande.

Faire parvenir les requêtes d'autopsie par courriel au [lsjml-pathologie@msh.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-pathologie@msh.gouv.qc.ca) avant 7h00 si l'autopsie doit être faite le jour même. À moins d'urgence, les requêtes reçues après 7h00 seront traitées le jour ouvrable suivant.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Cause probable du décès;
- Aide à l'établissement des circonstances du décès;
- Identification d'un cadavre inconnu;
- Description, situation et interprétation des blessures et détermination de leur agent causal;
- Photographies et radiographies du corps;
- Trajectoires des projectiles ou des armes blanches qui ont causé une plaie;
- Maladies préexistantes et leur impact sur les événements ou le décès;

- Prélèvements avec techniques appropriées de sang, de liquides ou matériels biologiques en vue d'expertises post mortem d'alcoolémie, de toxicologie ou de biologie;
- Prélèvements avec techniques appropriées de fibres, de particules, de projectiles et autres corps étrangers en vue d'expertises physiques, chimiques ou balistiques;
- Détermination de la nature humaine versus animale d'organes retrouvés;
- Aide aux exhumations et à la récupération de corps mutilés ou carbonisés (voir aussi la section Exhumation).

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

N/A

#### **MÉTHODE DE MANIPULATION :**

- Porter des gants à usage unique (risque biologique et empreintes digitales sur le corps);
- Se limiter aux manipulations strictement nécessaires sur les lieux;
- Si le pathologiste n'est pas présent sur la scène :
  - Prendre des photos du corps et de son environnement;
  - Envoyer les photos à l'adresse courriel [lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca).
- Envoyer le corps tel quel, sans le déshabiller et en limitant les manipulations de celui-ci au strict nécessaire;
- Si nécessaire, envelopper les mains dans des sacs de papier dans le but de les protéger de la contamination et d'éviter la perte d'indices;
- Mettre le corps dans un sac avec un scellé;
- Ne pas prendre les empreintes digitales sur les lieux. Il est préférable que le pathologiste examine le corps avant la prise d'empreintes digitales;
- Sur place, prélever :
  - Les médicaments, drogues ou tout produit ayant pu être avalé ou inhalé par la personne;
  - Tout objet ayant pu servir à infliger des blessures à la victime. Par contre, ces objets et armes ne doivent pas être mis dans le sac mortuaire; il y aurait alors risque de blessures pour les transporteurs de la morgue et le personnel du LSJML.
- Si la victime vient de l'hôpital, récupérer les vêtements et les faire parvenir au LSJML dans la Direction appropriée (les vêtements peuvent présenter des indices qu'on ne retrouve pas sur le corps).

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

- Linceul de plastique (propre). Évitez les linceuls dont le tissu se déchire facilement et adhère aux endroits mouillés (comme les couvertures jaunes à endos absorbant);
- Sac de plastique avec fermeture éclair (propre), avec scellé.

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

Le Bureau du coroner est responsable de l'entreposage et du transport du cadavre; il a émis des directives à cet effet aux transporteurs.

Pour toute question non urgente concernant un cas particulier, communiquer par courriel au [lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca).

En cas d'urgence, contacter le pathologiste de garde au 514 436-1460, idéalement entre 7h00 et 19h00, à moins de situation exceptionnelle.

# Identification par dentition

Dossier ante mortem ou échantillon pour comparaison à des fins d'identification.

Voir la section [Pistes pour recherche de dossier dentaire ou médical lors d'une identité présumée.](#)

## EXEMPLES :

Radiographies médicales, radiographies dentaires, dossier dentaire, photographies de personnes souriantes, modèle d'étude (moulage dentaire).

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Identification d'un inconnu ou d'une victime dont l'identité n'est que présumée, par comparaison de données retrouvées sur le corps avec des données ante-mortem : ces données ante-mortem peuvent être un dossier médical ou dentaire (idéalement avec radiographies).

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Dans le cas de dossiers médicaux ou dentaires, bien indiquer la provenance de ces documents et les coordonnées du médecin ou du dentiste;
- S'il s'agit d'un dossier dentaire ante-mortem, transmettre le document original seulement. Si les radiographies sont numériques, elles doivent être stockées sur une clé USB, un CD ou un DVD par le dentiste. Prendre note qu'aucun imprimé papier des radiographies ne sera accepté (perte de définition trop importante).

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Dossier dentaire et radiographies dentaires : le dossier dentaire peut être l'original ou une copie, mais les radiographies doivent être originales, soit sur film radiologique, soit sur un support informatique tels une clé USB, un CD ou un DVD. Une copie papier des radiographies imprimées n'est pas acceptable, puisque la résolution est alors insuffisante pour une identification;
- Photographies de personnes souriantes : enveloppe avec renfort de carton.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction.](#)

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Odontologie judiciaire de la Médecine légale par téléphone au 514 809-0181 ou par courriel au [lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca).

# Exhumation

## EXEMPLES :

Exhumation d'un corps d'un cimetière; exhumation d'un corps enterré illégalement dans le but de faire disparaître le cadavre.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Sur place, détermination de la position du corps (à partir de repères anatomiques) et récupération du corps sans traumatisme;
- Nature humaine ou animale;
- Confirmation de la version de témoins (délateurs) à partir de trouvailles faites dans la fosse;
- À l'autopsie, voir la section [Corps humain](#).

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Bien choisir le moment pour l'exhumation en fonction du site (type de sol, inondation de la fosse, température, pluie, moustiques, etc.);
- Avant l'exhumation, recueillir le maximum de renseignements en regard de l'identité présumée du corps enseveli, des circonstances du décès et de la mise en terre (délateurs);
- Se renseigner sur la nature du sol;
- S'assurer d'une bonne équipe pour creuser et obtenir de l'aide mécanisée si possible;
- En général, prévoir l'équipement suivant :
  - Vêtements de travail, gants, bottes;
  - Pelles, pic;
  - Matériel de communication;
  - Planche de bois mesurant environ 1,5 x 0,5 m;
  - Couvertures solides;
  - Cordage, seaux;
  - Pompe, si nécessaire.
- Exiger la présence d'un photographe;
- La présence du pathologiste est requise pour s'assurer que le corps n'a pas subi de traumatisme au cours du creusage et des fouilles. Pour cela, l'aviser quelques jours auparavant;
- La présence d'un anthropologue judiciaire est aussi fortement recommandée.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

Voir la section [Corps humain](#).

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Le coroner est responsable du transport du cadavre;
- Habituellement, pour éviter que le corps ne se déplace, il est transporté et attaché directement sur la planche de bois avec des câbles.

Pour toute question concernant les exhumations, communiquer avec l'anthropologue par courriel au [lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca).

# Morsure

## ATTENTION :

Pour de plus amples renseignements, consulter le manuel des techniques en identité judiciaire de la Sûreté du Québec à la section « Photographie des marques de morsures laissées sur la peau des personnes vivantes et sur les objets », ou téléphoner en Médecine légale au LSJML.

## EXEMPLES :

Morsure sur une victime vivante ou décédée ou sur un agresseur; morsure sur des objets ou des denrées.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nature (morsure ou non, par une dentition humaine ou animale);
- Compatibilité ou non entre une morsure et la dentition d'un suspect;
- Exclusion d'un suspect dans la liste de « mordeurs » possibles par comparaison de la dentition de ce suspect avec la morsure;
- Identification des morsures auto-infligées (morsures faites par la victime sur elle-même);
- Prélèvement possible de l'ADN de l'agresseur à partir de la salive séchée laissée au site de morsure, par écouvillon.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

En cas de blessure pouvant correspondre à une morsure, communiquer avec l'odontologiste de garde le plus tôt possible. Prendre immédiatement des photos de la blessure pouvant correspondre à une morsure à un angle de 90° avec une règle à proximité qui ne touche pas ou ne déforme pas la blessure (Se référer à la section Recommandations concernant la prise de vue photographiques à des fins de comparaison du Service de l'Imagerie pour l'utilisation de la règle). La comparaison de la morsure vue sur la victime et de la dentition d'un suspect doit être faite par un odontologiste.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Pour toute question non urgente concernant les morsures, communiquer avec la personne de garde en Odontologie judiciaire de la Médecine légale par téléphone au 514-809-0181 ou par courriel au [lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca).

# Ossements

## EXEMPLES :

Ossements ou portion d'os, squelette.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification d'un os;
- Nature humaine ou animale;

- Reconstitution d'un squelette humain et détermination des variantes anatomiques et des os manquants;
- Détermination du sexe, de l'âge, de l'ethnie, de la taille d'une personne;
- Présence de maladies anciennes ou récentes ayant laissé des séquelles sur les os;
- Nature des traumatismes sur les os et nature de l'objet causal;
- L'intervalle post-mortem pourrait possiblement être estimé.

#### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

#### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Squelette presque complet à allure humaine :
  - Aviser le coroner;
  - Contacter un pathologiste judiciaire de garde au 514 436-1460, idéalement entre 7h00 et 19h00, à moins de situation urgente;
  - Photographier sous tous les angles;
  - Envoyer les photos à la boîte courriel [lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca)
- Quelques ossements avec ou sans chair :
  - Aviser le coroner;
  - Porter des gants à usage unique;
  - Ne pas nettoyer;
  - Emballer dans des contenants propres;
  - Acheminer à la morgue de Montréal aussitôt que possible après que le Bureau du coroner ait été avisé;
  - Si l'obtention rapide d'une première impression quant à la nature humaine versus animale d'ossements est nécessaire, envoyer des photographies des spécimens par courriel au [lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca), après avoir avisé l'anthropologue judiciaire au 438-872-3229, idéalement entre 7h00 et 19h00 7 jours sur 7, à moins de situation urgente. Pour les photographies, mettre une règle à côté des spécimens et les photographier sous plusieurs angles, sur un fond neutre (blanc ou bleu), et s'assurer de photographier les articulations de face (Se référer à la section [Recommandations concernant la prise de vue photographiques à des fins de comparaison](#) du Service de l'Imagerie pour l'utilisation de la règle équerre 15 x 30 cm pour la prise de vue d'objets à documenter à l'échelle.

#### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Squelette presque complet à allure humaine : voir la section [Corps humain](#);
- Quelques ossements : sac de papier scellé ou boîte en carton;
- Le contenant et son contenu doivent être bien identifiés avec le numéro d'avis du coroner et le numéro d'événement policier.

#### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Squelette presque complet à allure humaine : le coroner est responsable du transport;
- Quelques ossements :
  - Les mettre dans un sac étiqueté;
  - S'il reste des tissus en plus des os, réfrigérer le spécimen jusqu'à ce qu'il soit acheminé à la morgue de Montréal. Les os ne doivent pas être laissés dans les réfrigérateurs du Service des pièces à conviction du LSJML.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Anthropologie de la Médecine légale au 438-872-3229.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca).

## Pistes pour recherche de dossier dentaire ou médical lors d'une identité présumée

### **IMPORTANT :**

Le dossier dentaire comporte plusieurs éléments : histoire médicale, odontogrammes, suivi des traitements reçus, radiographies, photographies intra-orales et extra-orales, modèles de pierre de la dentition, fiches comptables, etc.

Il est extrêmement important de récupérer la totalité du dossier dentaire, car la situation du corps en post mortem est toujours incertaine et tous les indices peuvent s'avérer cruciaux afin de procéder à une identification. Si vous faites face à de la réticence de certains dentistes à vous remettre certains éléments, n'hésitez pas à leur dire que le tout pourra leur être retourné à la suite de l'identification.

De plus en plus de dentistes sont maintenant informatisés et les radiographies et photographies étant digitales, ils proposeront peut-être de vous les imprimer. Malheureusement, il y a une perte importante d'information lors de l'impression d'une radiographie numérique. Il donc est essentiel que le dentiste vous remettre les fichiers sur un support informatique tel qu'un CD, DVD ou clé USB, support qui pourra aussi être retourné si désiré. Les documents papiers originaux pourront aussi être transmis.

Lorsque la famille et les proches d'une victime avec identité présumée n'ont aucune idée de qui pourrait être le dentiste traitant, il peut être ardu de le retracer. Voici des pistes de solutions pour faciliter les recherches :

### **RAMQ :**

Les enfants de moins de 10 ans et les prestataires d'aide sociale sont couverts par la RAMQ pour les traitements dentaires et il en va de même pour une majorité de chirurgies et traitements dentaires reçus à l'hôpital. La RAMQ pourra ainsi vous informer sur les dentistes auxquels des honoraires ont été versés.

### **Hôpitaux :**

Les radiographies, SCAN, IRM, etc. de la tête et du cou peuvent être utilisés dans le cadre d'une identification odontologique. Ces images des sinus et des dents prises en hôpitaux ou en clinique de radiologie sont de nos jours digitales et pourront être remises à un enquêteur avec ordonnance du coroner.

### **Pharmacies :**

Les dentistes pouvant prescrire des médicaments à leurs patients.

### **L'employeur :**

Plusieurs compagnies offrent des assurances dentaires privées à leurs employés. Si vous connaissez la compagnie d'assurance d'une victime présumée, celle-ci pourra vous informer sur les dentistes auxquels des honoraires ont été versés.

### **Le milieu carcéral ou les hôpitaux psychiatriques :**

Certaines prisons ou hôpitaux psychiatriques offrent des soins dentaires à leurs résidents, que ce soit d'urgence ou préventifs. Il sera ainsi possible de récupérer les dossiers dentaires de ces établissements ou de connaître le dentiste traitant ces individus.

## Le courriel IDENTIFICATION :

Lorsque toutes les autres recherches se sont avérées infructueuses, il reste le COURRIEL IDENTIFICATION. Il s'agit là d'un courriel envoyé par l'Ordre des Dentistes du Québec à tous les dentistes de la région d'origine de la victime présumée et qui mentionne le nom de la victime présumée ainsi que sa date de naissance.

Le courriel demande ainsi aux dentistes de vérifier dans leur banque de patients s'ils auraient la victime présumée comme patient. Advenant une réponse positive, nous leur demandons de contacter l'enquêteur au dossier qui s'assurera de récupérer le dossier pour nous l'acheminer au LSJML via le Service des Pièces À Conviction (SPAC).

Si vous désirez utiliser le courriel IDENTIFICATION, vous devez communiquer avec nous en écrivant à [corinne.dufour-danjou@msp.gouv.qc.ca](mailto:corinne.dufour-danjou@msp.gouv.qc.ca) et en copie conforme au [lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca) afin que nous puissions procéder à la demande auprès de l'Ordre des Dentistes du Québec.

## NOUVEAUTÉ

Sauf pour les cas d'homicide, il est maintenant également possible de nous faire parvenir des fichiers digitaux (radiographies, photographies, suivi des traitements, etc.) par courriel.

Vous pourrez le faire à travers le Service des pièces à conviction du LSJML à partir de GDE en remplissant le formulaire LSJML-32 comme à l'habitude et en mentionnant que les documents seront transmis par courriel.

Vous pourrez ensuite envoyer les documents à l'adresse suivante : [pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca) en indiquant le numéro de la demande LSJML-32 à laquelle ils sont rattachés et le Service des pièces à conviction leur attribuera un numéro de pièce. La chaîne de possession sera ainsi documentée.



# Renseignement criminalistique

Le Service du Renseignement criminalistique a pour mission d'appuyer les efforts des corps policiers du Québec dans la détection de crimes sériels, dans l'orientation des enquêtes criminelles et dans la compréhension de phénomènes criminels variés.

Dans le cadre de cette mission, quatre projets de profilage ont vu le jour, tels que présentés ci-dessous. Le profilage consiste en l'observation et la caractérisation des traces acheminées au LSJML afin de pouvoir les comparer de manière systématique.

La démarche proposée se scinde en quatre étapes :

1. Soumission des pièces au LSJML;
2. Profilage et intégration des informations circonstancielles;
3. Alimentation des bases de données et comparaison des profils;
4. Transmission du renseignement lors de la détection de liens sous la forme d'un rapport d'orientation.

## Profilage de faux documents d'identité

### EXEMPLES :

Tous les documents d'identité canadiens de format carte de crédit (permis de conduire, carte d'assurance maladie, carte de résident permanent, carte d'assurance sociale, certificat de statut d'Indien, etc.).

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'ANALYSE :

- Liens potentiels avec d'autres dossiers sur la base des caractéristiques de fabrication des documents contrefaits;
- Intégration du document à une série, regroupant les autres documents du même type présentant un profil similaire;
- Représentation de réseaux criminels;
- Compréhension accrue du phénomène entourant la production, distribution et utilisation des faux documents d'identité par les groupes criminels au Québec;
- Analyse spatiale et temporelle sur l'évolution des séries et des groupes criminels;
- Expertise en contrefaçon (Pour plus de détails, se référer à la section [DOCUMENTS – CONTREFAÇON](#)).

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENTS :

- Emballer chaque document ou liasse de documents séparément;
- Faire parvenir tout matériel pouvant avoir servi à la contrefaçon (ex: éléments servant à la sécurisation des documents, cartes vierges, etc.);
- Ne pas coller d'étiquette sur les documents eux-mêmes, mais sur chaque enveloppe ou sac les contenant.

Si aucune accusation n'est portée dans un dossier, ou une fois les procédures judiciaires terminées, les pièces peuvent être cédées au LSJML. Ceci nous permet de les conserver dans le but d'alimenter la collection à des fins d'observation, de comparaison et de formation.

Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire de don [FO-08-RCR-01](#) et de l'acheminer avec les pièces au SPAC.

**CONTENANT RECOMMANDÉ :**

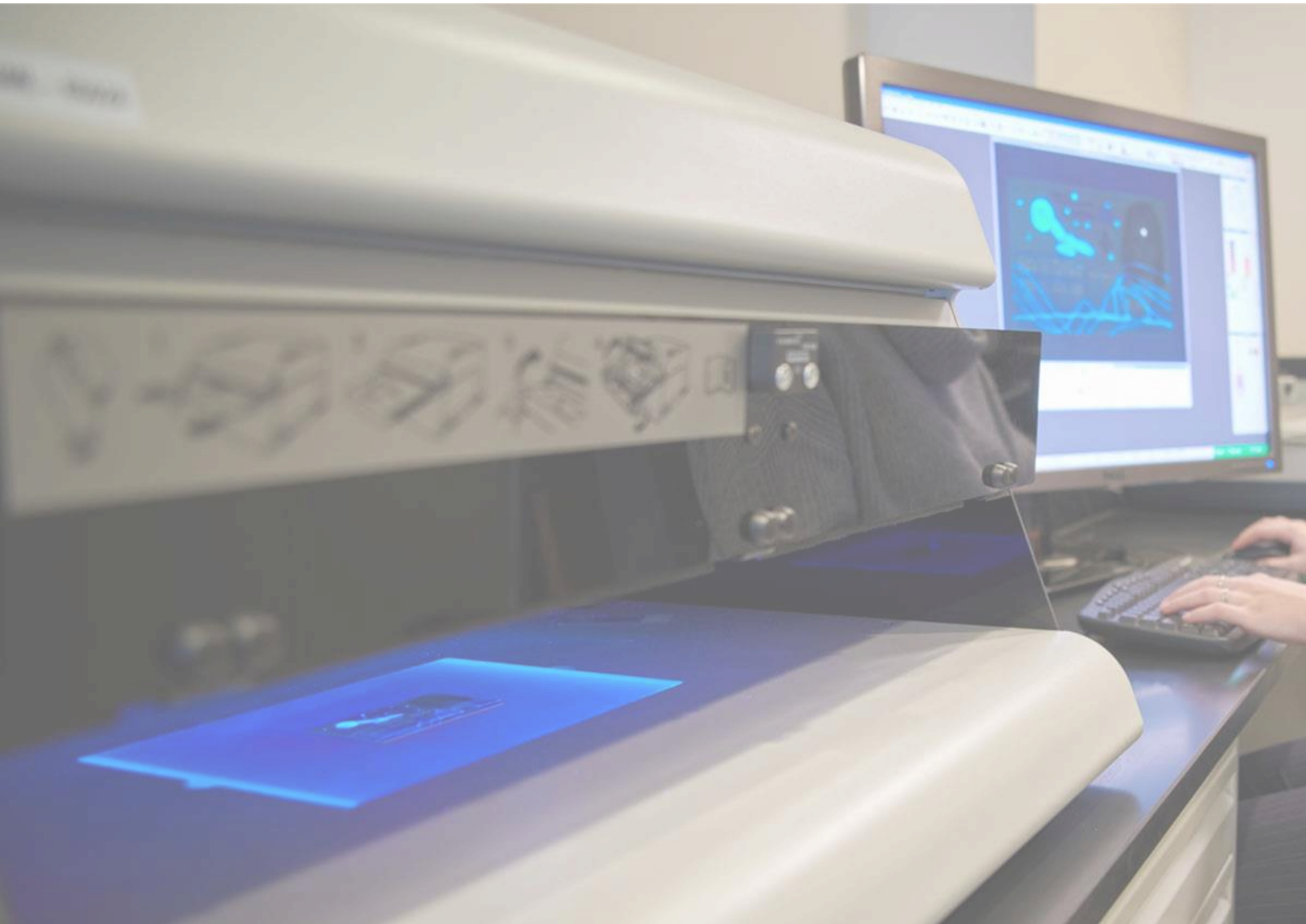
Enveloppe ou sac scellé.

**ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec une personne en Renseignement criminalistique au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca).



# Profilage de traces et empreintes de chaussures

## EXEMPLES :

- Photographies de traces de chaussure retrouvées sur divers événements (introduction par effraction, vol de véhicule, etc.);
- Photographies de semelles ou empreintes (p.ex. : standard encre) de chaussures saisies dans le cadre d'une arrestation ou d'une perquisition

### IMPORTANT :

Le but premier de ce service est de faire des comparaisons trace-trace. Pour une indication de la marque et du modèle de la chaussure à l'origine de la trace, se référer au service FPX de la GRC ([fps-sed@rcmp-grc.qc.ca](mailto:fps-sed@rcmp-grc.qc.ca)).

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'ANALYSE :

- Liens potentiels avec d'autres dossiers sur la base des motifs des traces et des informations circonstancielles des événements;
- Analyse spatiale et temporelle sur l'évolution d'une série ou d'un groupe criminel.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENTS :

- Photographies des traces et empreintes, avec ou sans traitement et rehaussement.
- Se référer à la section [Recommandations concernant la prise de vue photographiques à des fins de comparaison](#) du Service de l'Imagerie pour l'utilisation de la règle équerre 15 x 30 cm pour la prise de vue d'objets à documenter à l'échelle;
- Remplir le formulaire de soumission de pièces FO-08-RCR-10 en y incluant le maximum d'informations circonstancielles possible, et le joindre au courriel avec les images des traces.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

N/A

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#). Prendre note que les photographies des traces et le formulaire de soumission de pièces doivent être acheminées par courriel à l'adresse suivante : [renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec une personne en Renseignement criminalistique au 514 873-3301.

Pour toute autre question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca).

# Profilage de drogue (méthamphétamine)

Ce service se concentre, dans un premier temps, sur le profilage de la méthamphétamine. L'objectif est d'analyser les traces issues de la production de méthamphétamine (sous diverses formes) afin d'établir des liens potentiels entre des saisies, et éventuellement de permettre de remonter à une source commune.

## EXEMPLES :

Cristaux, comprimés, poudres ou précurseurs de méthamphétamine.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'ANALYSE :

- Photos numériques et mesures;
- Comparaison de logos dans une base de données;
- Confirmation d'identification et pureté de la méthamphétamine;
- Identification de précurseurs, d'agents de coupe ou de diluants;
- Liens avec d'autres saisies de méthamphétamine par un corps policier du Québec en se basant sur les similitudes de marqueurs chimiques reliés à une synthèse commune;
- Rapport d'expertise pour la quantification de méthamphétamine.

## QUANTITÉ MINIMALE :

- Comprimé : Deux (2), préférable trois (3) par « batch »<sup>1</sup>. Pour gros lot de saisie homogène (par exemple >10 000) : dix (10);
- Poudre et cristal : 1000 mg (environ 1/2 cuillère à thé).

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENTS :

- Comprimés : Mettre dans un sac ou dans un contenant les items d'une même "batch"<sup>1</sup>: échantillonner sur le dessus, au milieu et au fond du contenant de comprimés, et transférer l'échantillonnage dans un sac plastique;
- Poudre : homogénéiser la poudre et transférer dans un sac plastique;
- Cristal : idéalement entier, transférer dans un sac plastique.

<sup>1</sup> « batch » : ce sont les items de consistance et d'apparence similaire. Les items provenant d'une même presse, mais avec possibles logos différents (dont les têtes de poinçon peuvent différer), sont considérés comme provenant de la même « batch »).

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sac plastique de type « Ziploc »;
- Contenant rigide.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Sacs séparés et identifiés pour les items d'une même « batch »;
- 2<sup>e</sup> sac pour tous les items d'une même saisie;
- Protéger de la lumière à température pièce;
- Placer la drogue (comprimé, poudre, cristal) dans un endroit sécuritaire (sous clé);
- Envoyer au LSJML avec le formulaire de demande d'expertise (LSJML-32), lettre pour projet profilage SQ-3503, Certificat de l'analyste du [Service d'analyse des drogues \(SAD\)](#) de Santé Canada, si disponible, formulaire policier de contrôle des pièces à conviction et disposition des pièces à conviction SQ-0-095 (au SPAC);

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec une personne en Renseignement criminalistique au 514 873-3301.

Pour toute autre question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca).

## Profilage d'engins explosifs (à venir)

### EXEMPLES :

Voir la section [EXPLOSIONS ET INCENDIES](#).

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'ANALYSE :

- Liens potentiels entre dossiers sur la base des caractéristiques de fabrication des engins explosifs;
- Compréhension accrue du phénomène entourant la fabrication et l'utilisation d'engins explosifs au Québec;
- Analyse spatiale et temporelle de l'utilisation d'explosifs au Québec.

### QUANTITÉ MINIMALE

Voir la section [EXPLOSIONS ET INCENDIES](#).

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENTS :

Voir la section [EXPLOSIONS ET INCENDIES](#).

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

Voir la section [EXPLOSIONS ET INCENDIES](#).

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Voir la section [EXPLOSIONS ET INCENDIES](#).

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction, accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec une personne en Explosions par téléphone (514 873-3301).

### IMPORTANT :

Ce projet a été mis sur pied en collaboration avec les Techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec. Les dossiers sont acheminés au Service de renseignement criminalistique par l'entremise d'un formulaire rempli par les Techniciens en explosifs.

Pour toute information concernant l'acheminement des pièces résultant d'une explosion, SVP vous référer à la section [EXPLOSIONS ET INCENDIES](#).

## Agressions sexuelles

### EXEMPLES :

- Prélèvements sanguin et/ou urinaire;
- Autres pièces à conviction s'il y a lieu (ex : bouteille, comprimé), voir section [Pièces à conviction](#) de Toxicologie;
- Cheveux si délai long (événement vs prise échantillons) ou si aucun prélèvement biologique disponible - frais pris en charge par demandeur.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Identification de substances (alcool, drogues usuelles et d'abus).

### QUANTITÉ MINIMALE :

4 mL

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Prélèvements sanguin et urinaire effectués dans un centre désigné pour agressions sexuelles.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Sang : tube en verre à bouchon gris (avec préservatifs);
- Urine : pot de plastique.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Contenants bien fermés et étanches;
- Conserver les prélèvements biologiques au réfrigérateur et au sec;
- Cheveux maintenus à la température ambiante;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Pour le transport par route ou par train, cliquer [ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca).

### ATTENTION :

Les informations disponibles dans les documents de la trousse médico-légale (délai entre l'agression et les prélèvements, médicaments ou autres substances consommées, ingestion contre volonté, etc.) ainsi que le résumé de l'événement documenté dans la demande d'expertises et les pièces à conviction, s'il y a lieu, orientent les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques.

# Appareils de détection d'alcool approuvés

## EXEMPLES :

Certification ou recertification d'un appareil de détection d'alcool (ADA) (inclut la vérification de la fonctionnalité du mécanisme de compensation de la température sur les résultats (3-point calibration)).

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Nécessité d'entretien (3-point non fonctionnel);
- Certification initiale;
- Recertification annuelle: facture envoyée au corps de police demandeur.

## QUANTITÉ MINIMALE :

Un appareil de détection d'alcool.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

ADA dans boîtier de protection.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).
- Contrairement aux autres pièces à conviction, les ADA n'ont pas besoin d'avoir d'étiquette. Lors de la création de la demande d'expertise dans GDE, utiliser le numéro de série comme numéro d'étiquette.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca).

# Capacités affaiblies par les drogues et les médicaments (DRE), bris de condition

## EXEMPLES :

- 1 ou 2 pots d'urine.

Autres pièces à conviction s'il y a lieu (ex : coton-tige d'une narine). Voir section [Pièces à conviction](#) de Toxicologie.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de substances (drogues usuelles et d'abus);
- Effets des substances.

### ATTENTION :

Le formulaire d'évaluation rempli par l'agent évaluateur (DRE) oriente les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques.

Le formulaire doit être rempli, signé et validé pour obtenir le rapport d'expertise en toxicologie.

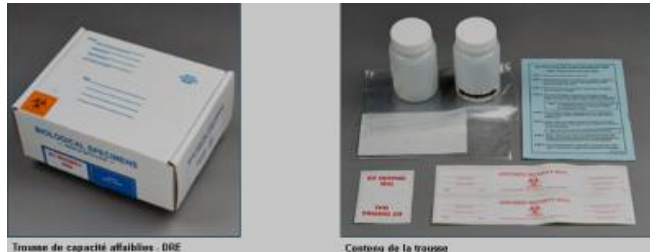
## QUANTITÉ MINIMALE :

4 mL

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Prélèvements d'urine effectués par le suspect en présence d'un policier (DRE) ou saisie d'échantillon urinaire (bris de condition).

## CONTENANT RECOMMANDÉ :



- Prélèvement urinaire recueilli (séparé dans 2 pots de plastique – DRE, si possible);
- Pots ensuite mis individuellement dans sac de plastique avec fermoir intégré de type « Ziploc », lesquels sont contenus dans une boîte identifiée (DRE).

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Contenants bien fermés et étanches;
- Conserver les prélèvements biologiques au réfrigérateur et au sec;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca).



# Pièces à conviction

## EXEMPLES :

- Herbes;
- Liquide, nourriture;
- Comprimé/capsule, médicament, poudre;
- Seringue, pipe, contenant;
- Vêtement ou autre en lien avec une tentative de meurtre ou d'empoisonnement, soumission chimique, pièces retrouvées lors de décès, d'agression sexuelle ou de conduite avec les capacités affaiblies, etc.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Identification de substances (alcools, drogues usuelles et d'abus).

## QUANTITÉ MINIMALE :

Aucune

## MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

- Seringue ou tout objet piquant/tranchant : protéger l'embout avec un dispositif sécuritaire;
- Pièces dans contenant d'origine : emballer chaque contenant séparément, si possible;
- Pièces sans contenant : emballer chaque pièce séparément.

## CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Transférer le liquide dans un contenant étanche et bien fermé lorsque contenant original inadéquat;
- Sacs en plastique avec fermoir intégré de type « Ziploc » pour pièces périssables et autres, si possible;
- Contenant en plastique rigide ou autre pour tout objet piquant/tranchant.

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Éviter de mettre les pièces solides en contact avec des liquides;
- Contenants bien fermés et étanches;
- Conserver les prélèvements biologiques au réfrigérateur et au sec;
- Placer les drogues, comprimés, capsules et médicaments dans un endroit sécuritaire (sous clé);
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Transport par route ou par train, cliquer [ici](#).

## ATTENTION :

Ces pièces à conviction peuvent orienter les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques, s'il y a lieu, sinon expliquer les effets constatés chez la victime ou les intentions du suspect.

Pour les drogues illicites (stupéfiants), le LSJML n'émet pas de certificat au sens de la loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Si des accusations de trafic ou de possession simple sont envisagées, les pièces à conviction doivent être acheminées au [Laboratoire de Santé Canada](#) (Longueuil).

Les pièces sont habituellement retournées au corps policier à moins d'avis contraire.

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca)

## Rapports d'opinion

### EXEMPLES :

- Capacités affaiblies.
- Nature et dangerosité.
- Bris de condition.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE<sup>o</sup>:

- Description et effets des substances.
- Compatibilité des signes et symptômes avec la substance (drogue usuelle et d'abus) présumée consommée.

#### ATTENTION :

Le résumé de l'événement décrit dans la demande d'expertises (LSJML-32), le rapport de police/événement, le dossier médical/hôpital ainsi que le certificat d'analyse orientent les interprétations, hypothèses et opinions.

### QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

### DOCUMENTS IMPORTANTS :

Dossier médical/hôpital, rapport de police/événement incluant signes et symptômes du suspect ainsi que certificat d'analyse de la pièce/substance saisie, s'il y a lieu.

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca)

## Expertises en alcoolémie (rétro-calculs et autres)

### EXEMPLES :

Perte de présomption d'identité : délai de 2 heures expiré, défense d'absorption, consommation post-événement, contenants non approuvés ou autre.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

Alcoolémie au moment de l'événement.

## QUANTITÉ MINIMALE :

N/A

## DOCUMENTS ESSENTIELS :

- Résultats sur un éthylomètre:
  - Fiches imprimées;
  - Certificat du technicien qualifié;
  - Registre d'utilisation de la solution d'alcool-type (sauf DataMaster DMT-C);
  - Certificat d'analyse de la solution d'alcool-type;
  - Documents de l'enquête policière - heure de l'événement;
  - Registre d'utilisation de l'appareil de détection d'alcool approuvé, si utilisé;
  - Tout message d'erreur.
- Résultat sur une trousse de prélèvement sanguin :
  - Certificat de l'analyste;
  - Certificat du médecin qualifié;
  - Documents de l'enquête policière - heure de l'événement;
  - Registre d'utilisation de l'appareil de détection d'alcool approuvé, si utilisé.

## AUTRES DOCUMENTS UTILES :

- Rapport complémentaire du technicien qualifié;
- Dossier médical (résultat d'alcoolémie);
- Documents de l'enquête policière :
  - Signes et symptômes;
  - Présence d'alcool (volume et teneur en alcool).

## ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca)

# Trousses à prélèvement sanguin

## EXEMPLES :

Deux tubes de sang.

## RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Certificat d'analyse de l'alcoolémie (exprimée en mg/100 mL) en vertu de l'article 320.31(2) du Code Criminel.

### ATTENTION :

Formulaire recommandé pour les cas de capacités affaiblies : certificat du médecin et du technicien qualifié (formulaire SQ-SEC-110).

- Analyse toxicologique pour recherche de drogues usuelles et d'abus, lorsque requis.

#### **QUANTITÉ MINIMALE :**

4 mL

#### **MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :**

##### **Consignes à suivre par l'agent de la paix :**

Les consignes à l'agent de la paix se retrouvent sur la boîte extérieure préadressée au LSJML.

- Remettre la trousse de prélèvement sanguin au médecin ou technicien en l'informant qu'il doit obligatoirement l'utiliser pour procéder au prélèvement sanguin. Lui rappeler la présence du tampon d'iode qui ne contient pas d'alcool dans la trousse;
- Demander l'autorisation d'assister au prélèvement;
- Après le prélèvement, récupérer la trousse et remplir les sceaux ou étiquettes pour l'identification. L'agent de la paix et le médecin ou le technicien doivent apposer leurs initiales sur chacun des sceaux;
- Sceller les tubes en verre en collant un sceau sur le bouchon de chacun des tubes. S'assurer de ne pas couvrir la partie de l'étiquette où se trouvent l'inscription « 367001 » et la date d'expiration;
- Placer les tubes dans la boîte en styromousse et apposer un sceau à chaque extrémité de celle-ci;
- Remplir le formulaire « Certificat du médecin qualifié » (SQ-SEC-110) immédiatement. Laisser l'original au médecin ou au technicien qualifié, garder les autres copies pour les distribuer aux personnes appropriées;
- Transmettre au LSJML par un mode sécuritaire pour assurer la chaîne de possession :
  - La trousse contenant les deux tubes scellés;
  - La copie jaune du formulaire « Certificat du médecin qualifié ».

##### **Consignes à suivre par le médecin ou l'infirmier :**

Les consignes au médecin ou à l'infirmier se retrouvent sur la boîte intérieure :

- Utiliser le tampon d'iode dans la trousse;
- Prélever le sang en utilisant la trousse fournie par l'agent de la paix. Bien mélanger le sang avec la poudre contenue dans les tubes « 367001 »;
- Remplir les sceaux en y apposant ses initiales;
- Assister à l'apposition par l'agent de la paix des sceaux sur le bouchon de chaque tube;
- Signer le Certificat du médecin qualifié dûment rempli qui est remis par l'agent de la paix. Garder l'original et lui remettre les copies : verte, rose et jaune;
- Le sang est prélevé en utilisant le système « Vacutainer ».

#### **CONTENANT RECOMMANDÉ :**

Tube en verre de type BD « 367001 » (contenant approuvé).

#### **ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :**

- Le transport ne nécessite aucune réfrigération, mais cette dernière est nécessaire si la trousse doit être entreposée sur le long terme avant l'envoi;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Transport par route ou par train, cliquer [ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

Pour toute question non urgente, il est aussi possible d'envoyer un courriel au [lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-toxicologie@msp.gouv.qc.ca)

## Contenants non approuvés

### EXEMPLES :

- Prélèvement sanguin (sérum/plasma, sang complet), urinaire ou autre (ex : vomissements) provenant de l'hôpital ou autre lieu, en lien avec une tentative de meurtre/empoisonnement, bris de probation, capacités affaiblies, prélèvements ante-mortem, etc;
- Trousse coroner comportant des prélèvements biologiques (ex : liquide oculaire, sangs fémoral et cardiaque, urine), si disponible;
- Cheveux si empoisonnement suspecté - frais pris en charge par demandeur.

### ATTENTION :

Le résumé de l'événement décrit dans la demande d'expertises ainsi que tout document pertinent (ex.: rapport de police/événement, dossier médical/hôpital) orientent les recherches toxicologiques dans les milieux biologiques.

### RÉSULTATS POTENTIELS DE L'EXPERTISE :

- Identification de substances (drogues usuelles et d'abus);
- Effets des substances.

### QUANTITÉ MINIMALE :

4 mL

### MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT :

Prélèvements biologiques effectués en centre hospitalier ou autre lieu, selon le cas.

### CONTENANT RECOMMANDÉ :

- Prélèvement sanguin : tube en verre;
- Urine et autre milieu biologique : pot de plastique;
- Prélèvements mis individuellement dans des sacs en plastique avec fermoir intégré de type « Ziploc ».

### ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

- Contenants bien fermés et étanches;
- Conserver les prélèvements biologiques au réfrigérateur et au sec;
- Envoyer au LSJML toutes les pièces à conviction accompagnées de la demande d'expertises (LSJML-32) en suivant la procédure d'[acheminement des pièces à conviction](#).

Transport par route ou par train, cliquer [ici](#).

En cas de doute sur la meilleure façon d'emballer et de transporter une pièce, communiquer avec la personne de garde en Toxicologie au 514 873-3301.

## Protocole relatif aux prélèvements post-mortem pour analyses toxicologiques

### OBJETS :

Préciser les prélèvements nécessaires dans les cas où une autopsie est effectuée.

Dans le but de garantir la chaîne de possession et d'assurer le transfert complet des informations à la Direction générale de la Toxicologie :

- Acheminer toutes les informations pertinentes reliées à la nature du cas, l'histoire, la prise de médicaments et l'exposition de la victime à des produits toxiques ou industriels. Dans les cas de décès en milieu hospitalier, centre de détention ou en centre de soins, le dossier médical devrait être accessible pour consultation, afin de faciliter les recherches toxicologiques et par conséquent mieux répondre aux demandes des coroners.
- Tous les prélèvements biologiques sont détruits environ cinq ans après la date de rédaction du rapport d'expertise, à moins qu'un avis n'ait été reçu du responsable du dossier (coroner, pathologiste, enquêteur, procureur).

### PRÉLÈVEMENTS À LA SUITE D'UNE AUTOPSIE :

- Prélèvements standards essentiels pour recherches toxicologiques générales incluant les drogues usuelles et d'abus.
- NOTE : Le tube de plastique conique de 50 mL de marque Sarstedt avec jupe, code #62.559.001, doit être utilisé lorsque mentionné.

| MATRICE                                                        | CONTENANT                                                                                                                                            | QUANTITÉ      |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Sang périphérique (fémoral, axillaire, sous-clavière, iliaque) | Tube de 10 mL contenant :<br>Fluorure de sodium (100 mg) et oxalate de potassium (20 mg)                                                             | Au plus 10 mL |
| Liquide oculaire                                               | Tube de 10 mL contenant :<br>Fluorure de sodium (100 mg) et oxalate de potassium (20 mg)                                                             | Les deux yeux |
| Sang cardiaque et/ou d'autres cavités                          | Tube de plastique conique contenant :<br>500 mg d'un mélange de fluorure de sodium (400 mg) et oxalate de potassium (100 mg) (voir FO-08-04-TOX-016) | ~ 40-45 mL    |
| Contenu gastrique                                              | Pot de plastique approprié                                                                                                                           | Totalité      |
| Urine                                                          | Tube de plastique conique                                                                                                                            | ~ 40-45 mL*   |
| Foie (lobe droit)                                              | Tube de plastique conique                                                                                                                            | ~ 50 g        |

\* Aliquot du volume total prélevé et homogénéisé. Noter le volume total.

- Lorsque les matrices mentionnées ci-haut ne sont pas disponibles, les substituer (si possible) par les matrices suivantes :

| MATRICE ABSENTE   | MATRICE DE SUBSTITUTION                                     | CONTENANT                 | QUANTITÉ       |
|-------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|
| Sang périphérique | Organe(s) (en ordre de préférence : foie, rate et/ou reins) | Tube de plastique conique | ~ 50 g         |
| Liquide oculaire  | Non substituable                                            | Non applicable            | Non applicable |
| Sang cardiaque    | Organe(s) (en ordre de préférence : foie, rate et/ou reins) | Tube de plastique conique | ~ 50 g         |
| Contenu gastrique | Non substituable                                            | Non applicable            | Non applicable |
| Urine             | Vésicule (et son contenu)                                   | Tube de plastique conique | Totalité**     |

\*\* Dans les cas de vésicule biliaire sous tension, utiliser un pot à bouchon jaune.

- Dans les situations particulières suivantes, des matrices supplémentaires seront récupérées par l'assistant-pathologiste :

| SITUATION                                                | MATRICE SUPPLÉMENTAIRE                   | CONTENANT                         | QUANTITÉ                   |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Recherche de substance volatile                          | Cerveau et poumons                       | Pot de verre fermé hermétiquement | ~ 50 g de chaque organe    |
| Recherche d'usage chronique ou antérieur d'une substance | Cheveux                                  | Enveloppe de papier               | Mèche du vertex postérieur |
| Recherche de substance de voie d'absorption parentérale  | Peau (site d'injection et peau contrôle) | Tube de plastique conique         | Ellipse cutanée            |
| Recherche de cyanure                                     | Rate                                     | Tube de plastique conique         | ~ 50 g                     |
| Recherche de métaux lourds                               | Foie et reins                            | Tube de plastique conique         | ~ 50 g de chaque organe    |
|                                                          | Cheveux                                  | Enveloppe de papier               | Mèche du vertex postérieur |
|                                                          | Ongles des pieds                         | Tube de plastique conique         | Tous                       |

### **Sang fémoral**

- Le sang fémoral est utilisé pour l'analyse de l'alcool éthylique. Il est valable en autant que la région ne soit pas traumatisée ni contaminée par des micro-organismes susceptibles de néoformer l'alcool éthylique.
- Le sang fémoral est aussi le prélèvement de choix pour la quantification puis l'interprétation des résultats des drogues et des médicaments puisque leurs concentrations sont celles qui, en général, se rapprochent le plus souvent des concentrations ante-mortem.

### **Liquide oculaire**

- Le liquide oculaire sert principalement à confirmer l'alcoolémie: il est particulièrement important pour vérifier la possibilité de néoformation d'alcool éthylique, celui-ci y étant peu propice.
- De plus, il est utile pour établir un tableau d'hyperglycémie, d'acidocétose ou déséquilibre électrolytique au moment du décès, et peut être utilisé lors du dépistage de certaines drogues ou autres conditions/états.

### **Sang cardiaque**

- Prélevé des cavités cardiaques mélangées. Ce sang est le spécimen de référence en toxicologie judiciaire : il sert au dépistage général.

### **Contenu gastrique**

- Vu sa nature non homogène, la totalité doit être prélevée. Son analyse permet d'évaluer approximativement la quantité de substances résiduelles non absorbées et, dans certains cas, en absence d'autres prélèvements, dépister certaines substances circulantes resécrétées dans l'estomac.

### **Urine**

- Pour des raisons d'homogénéité, la totalité de l'urine doit être prélevée: elle sert également au dépistage général (milieu d'élimination). De plus, son analyse facilite l'identification de certains métabolites (produit de transformation par l'organisme) permettant de confirmer l'absorption de certaines drogues (ex.: acétylmorphine suggérant l'utilisation d'héroïne).
- Elle peut aussi, en l'absence de liquide oculaire, servir à confirmer l'alcoolémie ou une hyperglycémie. Elle peut finalement permettre d'identifier des substances qui ont été consommées antérieurement lorsqu'il y a un délai entre l'événement et la prise d'échantillons (ex : survie à l'hôpital avant le décès, agression sexuelle).

## **Transport par route ou par train des échantillons toxicologiques, sang ou fluide corporel**

### **Marche à suivre :**

- Ranger ces échantillons dans la catégorie des « Substances infectieuses », car ils peuvent contenir des éléments pathogènes tels l'hépatite B et le VIH;
- Mettre chaque échantillon dans un premier contenant étanche ne dépassant pas 100 ml;
- Envelopper le contenant dans du tissu absorbant pour aspirer tout le contenu en cas de fuite ou de bris;
- Sceller dans un deuxième emballage;

- Placer le tout dans un troisième emballage pour éviter les bris causés par une pression ou un choc;
- Embaquer les colis à triple emballage dans des boîtes en carton rigide ou dans des contenants scellés pour congélateur;
- Apposer une étiquette avec les mentions suivantes sur toutes les boîtes ou contenants utilisés pour le transport de substances infectieuses par l'entremise d'un service de livraison :
  - Une étiquette indiquant « Substances infectieuses »;
  - Une étiquette indiquant « Ce côté en haut »;
  - Une étiquette avec le numéro de téléphone du LSJML (514 873-3301).

En cas de fuite, désinfecter avec une solution javellisante (3 parts d'eau + 1 part d'eau de javel).



## Section 4 – Acheminement des pièces à conviction

## Section 4 – Acheminement des pièces à conviction

### Manipulation des matières dangereuses

Emballer les pièces afin de minimiser les risques d'infection lors du transport et de la réception.

Aviser le SPAC par téléphone (514 873-3301 poste 61585), par courriel ([pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca)) ou en inscrivant l'information sur le bon d'expédition si :

- Les pièces sont infectées;
- La victime ou l'accusé est reconnu comme étant porteur d'une maladie infectieuse telles le VIH, l'hépatite B ou C, la tuberculose;
- La victime ou l'accusé appartient à un groupe à risque pour les maladies mentionnées ci-dessus;
- L'arme à feu n'a pu être sécurisée ou vous n'avez pu vous en assurer.

Le LSJML se réserve le droit de retourner une pièce si elle présente un risque pour la sécurité. Consulter la section Pièces à conviction non-recevables par le LSJML pour connaître les pièces non traitées.

Pour plus d'informations sur l'emballage et l'étiquetage des pièces à conviction à risque, communiquer avec le SPAC par téléphone (514 873-3301 poste 61585) ou par courriel ([pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca)).

### Moyens d'acheminement des pièces à conviction

Coller une étiquette LSJML-25 (fournie par le SPAC) sur l'emballage de chaque pièce à conviction et faire une demande d'expertise sur le [portail web GDE](#).

Contrairement aux autres pièces à conviction, les appareils de détection d'alcool (ADA) et les armes à impulsion électrique (Taser) n'ont pas besoin d'avoir d'étiquette (LSJML-25). Lors de la création de la demande d'expertise dans GDE, utiliser le numéro de série comme numéro d'étiquette.

Acheminer rapidement les pièces selon l'un des moyens suivants:

1. Au Service des pièces à conviction (SPAC) en prenant un rendez-vous:

- Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;
- Vendredi de 8h30 à 12h00.

2. Au dépôt du LSJML (sous-sol) :

- 24h/24h déposer les pièces dans les frigos ou les casiers. Si ces derniers sont pleins, repasser le prochain jour ouvrable.

3. Par courrier ou messagerie :

- Les pièces à conviction doivent être solidement et sécuritairement emballées;

- Certaines pièces (trousse d'agression sexuelle, trousse d'urine, trousse de capacités affaiblies, etc.) doivent être gardées au frais : l'utilisation de sachets de glace est suggérée. Inscrire « À réfrigérer » ou « Garder au froid » sur l'emballage;
- Joindre une copie du formulaire de la demande d'expertise (LSJML-32) avec les pièces et envoyer à l'adresse suivante:

**LSJML- SPAC**  
Édifice Wilfrid-Derome  
1701, Rue Parthenais  
12e étage  
Montréal (Québec) H2K 3S7

## Pièces à conviction non-recevables par le LSJML

### Ossements

Les ossements sont considérés comme une partie d'un cadavre. Le coroner doit être avisé et selon ses directives, prendre les dispositions pour acheminer les ossements à la morgue.

Aucun ossement ne doit parvenir au Service des pièces à conviction du LSJML.

Aucune demande GDE n'est nécessaire puisque c'est le Bureau du coroner qui traitera ces dossiers.

#### Morgue de Montréal :

Édifice Wilfrid-Derome, RC  
1701, rue Parthenais  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
Téléphone : 1 888 CORONER, poste 1  
Télécopieur : 514 873-6792

### Drogues

Si la demande d'analyse de drogue est faite dans le but de porter des accusations en matière de possession de substances illicites, celle-ci doit être traitée par Santé Canada au [Service d'analyse des drogues \(SAD\)](#).

#### [Santé Canada](#)

Service d'analyse des drogues  
1001, rue Saint-Laurent Ouest  
Longueuil (Québec) J4K 1C7  
Commis : 450-928-4046  
Gestionnaire : 450-928-4027

### Substances inconnues

[Protocole à suivre pour l'admission de substances inconnues au LSJML.](#)

## Pièces lourdes ou de grande taille

Aviser le personnel du LSJML avant d'envoyer une telle pièce ou boîte (autre que les armes à feu dans des boîtes conformes)

Dans le cas d'expédition, faire des arrangements spéciaux avec les services de livraison pour les pièces ne pouvant entrer dans les boîtes ainsi que pour les pièces et les boîtes pesant plus de 25 kg.

## Retour des pièces à conviction

### Expertise terminée au LSJML

Les pièces à conviction sont généralement retournées au demandeur après l'expertise selon les deux façons suivantes:

1. **Clients fréquents** : Au Service des pièces à conviction (SPAC)
  - Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;
  - Vendredi de 8h30 à 12h00.
2. **Clients non-fréquents** : Par courrier ou messagerie :
  - L'expédition des pièces se fait par le service de messagerie Purolator ou Dicom;
  - Les armes à feu sont envoyées avec une chaîne de signatures.

### Expertise terminée au LSJML avec une demande de révélation d'empreintes latentes

**Avec formulaire SQ-o-309 :**

- La pièce à conviction est récupérée par l'agent de liaison du SIJ de la SQ.

**Sans formulaire SQ-o-309:**

- L'enquêteur est avisé par le professionnel du LSJML et la pièce à conviction est gardée au SPAC en attendant de recevoir le formulaire SQ-o-309. Si après un mois, le formulaire SQ-o-309 n'est toujours pas reçu, la pièce est retournée au transmetteur/ enquêteur.

### Retour des pièces à conviction au LSJML pour d'autres expertises à la suite d'une demande de révélation d'empreintes latentes

Au moment où une pièce à conviction retourne à nouveau au LSJML, une nouvelle demande d'expertise GDE doit être faite, et ce, même si cette pièce a déjà été traitée au LSJML. Le numéro d'étiquette reste le même.

# Pièces à conviction provenant des corps de police autochtones du Québec

Les pièces à conviction qui proviennent des corps de police autochtones du Québec sont généralement retournées aux clients via la messagerie Postes Canada.

## Annulation d'une demande d'expertise

Transmettre les demandes d'annulation d'expertise selon l'une des façons suivantes:

1. [Portail GDE](#).
2. Courriel : remplir et joindre le formulaire [Annulation de demande d'expertise](#) à [pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca).

## Destruction de pièces à conviction

**Sauf exception, le LSJML ne détruit aucune pièce à conviction.**

Les pièces à conviction sont toujours retournées aux demandeurs.

Dans le cas où la destruction de la pièce à conviction est requise, communiquer avec le professionnel en charge de votre dossier et transmettre le [formulaire de demande de destruction de pièce](#) par courriel ([pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca)).



## Section 5 – Contacts et service à la clientèle

## Section 5 – Contacts et service à la clientèle

---

### Directions et services du LSJML

**Contact général LSJML**

514 873-3301  
Télécopieur : 514 873-3301  
[lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml@msp.gouv.qc.ca)

Urgence hors des heures ouvrables : 514 873-3301  
Laisser sonner et un responsable de relève téléphonique vous prêtera assistance.

**Balistique**

[lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-balistique@msp.gouv.qc.ca)

**Biologie/ADN**

Général

[lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-biologie@msp.gouv.qc.ca)

Concordances profils ADN

[lsjml-codis@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-codis@msp.gouv.qc.ca)

Identification ADN

[lsjml-identification-adn@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-identification-adn@msp.gouv.qc.ca)

**Chimie**

[lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-chimie@msp.gouv.qc.ca)

**Documents**

[lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-documents@msp.gouv.qc.ca)

**Incendies/Explosions**

[lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml@msp.gouv.qc.ca)

**Imagerie**

[lsjml@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml@msp.gouv.qc.ca)

**Médecine légale**

Pathologie

[lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca)

Anthropologie

[lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca)

Odontologie

[lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca)

Histologie

[lsjml-histologie@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-histologie@msp.gouv.qc.ca)

**Renseignement  
criminalistique**

[renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca](mailto:renseignement-criminalistique@msp.gouv.qc.ca)

**Liaison aux dossiers  
autochtones**

514 873-3301, poste 61419  
[lsjml-cpa@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-cpa@msp.gouv.qc.ca)

**Cellule d'identification –  
Inconnus et disparus**

[lsjml-identification@msp.gouv.qc.ca](mailto:lsjml-identification@msp.gouv.qc.ca)

## Service des pièces à conviction (SPAC)

|                                                      |                                                                                                           |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Heures d'ouverture du SPAC</b>                    | 514 873-3301, poste 61585<br><a href="mailto:pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca">pieces.lsjml@msp.gouv.qc.ca</a> |
| Lundi au jeudi :<br>De 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00 | 1700, rue Fullum, 13 <sup>e</sup> étage                                                                   |
| Vendredi :<br>De 8h30 à 12h00                        | Accessible par le garage de l'édifice                                                                     |

## Scènes de crime

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Balistique</b>                                                          | 514 949-1228<br>24 heures par jour, 7 jours sur 7                                                                                                                                                      |
| <b>Biologie/ADN</b>                                                        | 514 234-3144<br>24 heures par jour, 7 jours sur 7                                                                                                                                                      |
| <b>Médecine légale</b><br>Pathologie                                       | 514 436-1460<br>24 heures par jour, 7 jours sur 7<br><a href="mailto:lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca">lsjml-pathologie@msp.gouv.qc.ca</a>                                                              |
| Cellule identification et odontologie                                      | <a href="mailto:lsjml-identification@msp.gouv.qc.ca">lsjml-identification@msp.gouv.qc.ca</a><br><a href="mailto:lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca">lsjml-odontologie@msp.gouv.qc.ca</a><br>514 809-0181 |
| Anthropologie : Expertises sur des ossements retrouvés : 7/7, 7h00 à 19h00 | 438-872-3229<br><a href="mailto:lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca">lsjml-anthropologie@msp.gouv.qc.ca</a>                                                                                             |

## Formation à la clientèle

|                                                                                           |                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour connaître l'offre de service en de formations, conférences ou présentations diverses | 514 873-3301, poste 61730<br><a href="mailto:lsjml@msp.gouv.qc.ca">lsjml@msp.gouv.qc.ca</a> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

## Info-GDE

|                                                               |                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour du support technique, création ou modification de compte | 514 873-3301 poste 61554<br><a href="mailto:info.gde@msp.gouv.qc.ca">info.gde@msp.gouv.qc.ca</a> |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Relations médias

|                              |                                                                                                    |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Direction des communications | 418 646-6777<br><a href="mailto:relations.media@msp.gouv.qc.ca">relations.media@msp.gouv.qc.ca</a> |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

